30 MARS 05

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

PLAN LIBRE : 3 ANS, 30 NUMÉROS.

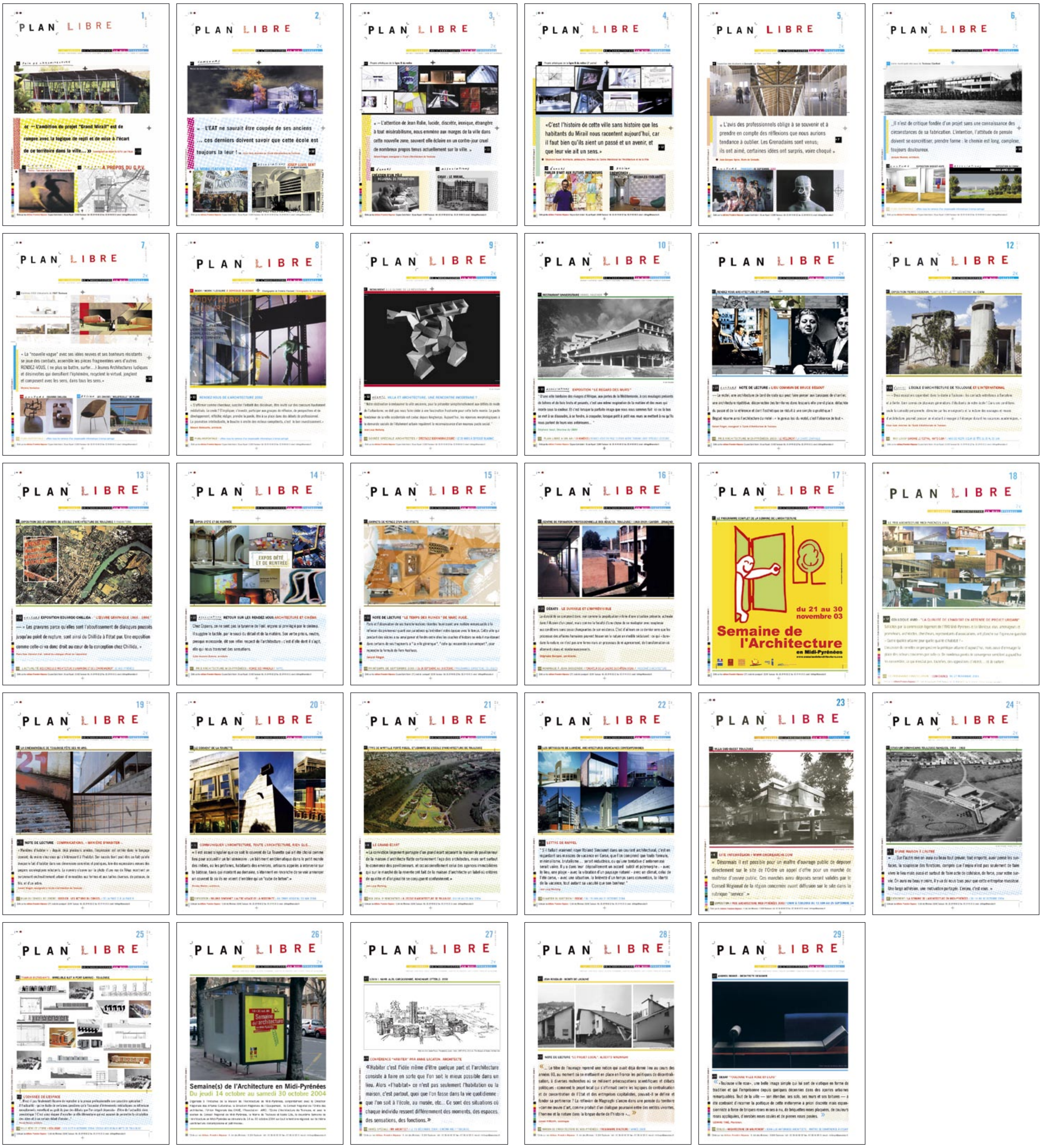

Édité par les éditions Première Réponse | 9, bld des Minimes | 31000 Toulouse | tél : 05 34 40 60 32 fax : 05 34 40 69 31 email : lettrege@wanadoo.fr

Black t7570 PlanLibre 2002 0 page 1

EDITO

L'Ordre des Architectes a soutenu le projet de réforme de l'enseignement de l'architecture dans la nouvelle structuration du L.M.D. (Licence, Maîtrise, Doctorat / 3 + 5 + 8). Ce projet conduira à une harmonisation des formations initiales en Europe, et je l'espère à une meilleure reconnaissance de la place que doivent occuper les Architectes dans nos sociétés.
Nous avions demandé qu'une formation complémentaire permette à l'issue des 5 années du master de préparer le « titulaires du diplôme d'Etat d'architecte » à l'exercice des responsabilités de la maîtrise d'œuvre.
Cette formation spécifique assurée par les Ecoles d'architecture en lien avec les professionnels devrait permettre d'aboutir à délivrer la « capacité à la maîtrise d'œuvre », et nous avions demandé qu'elle soit ancrée dans la pratique professionnelle, et que les professionnels soient représentés au jury. Sur l'ensemble de ces demandes, le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Renaud Donnedieu de Vabres, vient de répondre favorablement dans le courrier qu'il a adressé le 30 mars 2005 au Président du CNOA, Jean-François Susini :
1 Après obtention du master (5 ans d'études), les diplômés porteront le titre de « titulaire du diplôme d'Etat d'architecte ».
2 Après obtention de la « capacité à la maîtrise d'œuvre », ils pourront s'inscrire au tableau et porter le titre d'Architecte.
3 L'Ordre des Architectes sera représenté aux conseils d'administration des Ecoles d'architecture, il sera représenté dans les jurys qui délivreront la « capacité à la maîtrise d'œuvre ».
4 L'Ordre des Architectes sera associé à la définition du contenu et des modalités de cette formation. Vous l'avez compris, il s'agit d'une réforme profonde qui devrait permettre aux futures générations d'architectes d'arriver mieux préparées pour exercer leurs responsabilités. Face à cette réforme, nous devrons nous engager avec détermination :
- dans l'immédiat, pour définir le contenu et les modalités de mise en place de cette formation,
- demain, à nous former et accueillir les futurs architectes dans nos agences.
Enfin, il reste un point pour lequel l'arbitrage du Ministère des Finances n'a pas été rendu, il s'agit de la rémunération du stagiaire pour laquelle nous demandons des mesures d'allègement fiscal et social permettant aux structures d'accueil de supporter économiquement leur engagement, tout en offrant une rémunération satisfaisante aux stagiaires. Sans l'obtention de ces dispositions économiques (contrat de qualification, contrat en alternance, contrat de collaborateur libéral,…) c'est l'ensemble du dispositif envisagé qui serait voué à l'échec.

L'inauguration des locaux de l'Ordre des Architectes et de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées est programmée au 12 mai 2005 en fin d'après-midi. A cette occasion sera dévoilée une exposition de photographies de Jean Dieuzaide. J'espère que vous serez tous présents.

Philippe VIGNEU
Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

_ASSURANCE ANNEE 2005

L'article 32 du Code des Devoirs Professionnels vous fait obligation de transmettre chaque année au Conseil Régional :
• Si vous exercez à titre libéral, ou en tant qu'associé d'une société d'architecture, l'attestation établie par votre compagnie d'assurance (sauf pour ceux qui sont assurés à la Maf qui les envoie directement)
• Si vous n'avez pas d'activité professionnelle, une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez pas engagé votre responsabilité.
Dépêchez-vous de remplir cette obligation en adressant au Croa votre document

AGENDA

_EXPOSITION

Jaïpur, une ville rose en Inde
Jusqu'au 21 mai 2005 / CMAV - Toulouse

Exposition présentée par l'Ecole d'architecture de Toulouse dans le cadre du Havelies Program 2004 – Photo : © Rémi Papillault.

Cette exposition propose une cinquantaine de panneaux comprenant des monographies, des plans et des photographies de la ville de Jaïpur dans le Rajastan en Inde et plus précisément les maisons à cour dites les havelis... Une présentation de quelques havelis qui montrent comment les modes de composition sont réglés sur un mode homothétique autour d'éléments constants organisés de façon axée : porche, passage, cour, tibara, escalier, coursive, chandni, appartement. Des vidéos et différents objets (ustensiles, livres, tissus, statuettes etc…) complètent l'exposition.
Visite/conférence avec Rémi Papillault
«Les enjeux de la patrimonialisation de Jaipur»
Le jeudi 19 mai à 17h30
CMAV : 5 rue Saint Pantaléon, 31000 Toulouse.
Du lundi au samedi, de 13h à 19h Entrée libre - tél. : 05 61 23 30 49

_EXPOSITION

Votre maison nuit-elle à votre santé ?
Jusqu'au 15 mai 2005 Péniche Zambézi, Port St Sauveur, Toulouse.

Présentation d'échantillons de matériaux sains. Voir, toucher et comparer. **Organisation : CAUE 31 - tél. : 05 62 73 73 62 Péniche Zambézi, Port Saint Sauveur - Toulouse, ouvert du lundi au vendredi sauf le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

_CONFÉRENCE

Architecture et construction
Le 10 mai 2005 - Casino Municipal de Biarritz

Thème : nouvelles tendances pour un habitat intelligent - Eco-construire et redécouvrir le plaisir d'un habitat confortable et sain. Cette journée, animée par les professionnels les plus expérimentés de ce secteur du bâtiment, vous propose un tour d'horizon complet de nouveaux procédés de construction adaptés à la demande énergétique d'aujourdh'ui.

Programme : > 9h : Les enjeux de la construction. *Constats* / **Intervenants :** Thierry Salomon (Ingénieur, Président de l'Association NégaWatt), Hervé Girard (Formateur HQE à l'Ecole d'Architecture de Lyon). **> 10h : Concevoir et réaliser un habitat intelligent.** *Concevoir* / **Intervenants :** Bernard Boulangeot (Maître d'œuvre en éco-architecture), Bernard Menguy (Architecte Urbaniste). *Construire* / **Intervenants :** Hervé Girard (Formateur HQE à l'Ecole d'Architecture de Lyon), Claude Micmacher (Architecte, Directeur Technique de l'Ecocentre du Périgord), Jean-Pierre Bourgerie (Architecte Bioclimatique) **>14h : Présentation d'ouvrages pertinents**. **Intervenants :** Jean-Pierre Bourgerie (Architecte Bioclimatique), Bernard Menguy (Architecte Urbaniste), Lucien Kroll (Architecte Urbaniste), Liliane Batais (Architecte). **>16h : Table ronde - moyens mis à disposition** (formation, incitations financières, projets). **Intervenants :** Ademe, Fédération du Bâtiment, Conseil Régional, Caue, Conseil de l'Ordre des Architectes.
Coût : 65€ (droits d'inscription : 60€ / frais de dossier : 5€) Renseignements - Inscriptions : Brigitte Bonello - INIT Environnement 12 rue Jean Hausseguy 64600 Anglet. tél. / fax : 05 59 74 17 67.

_CINÉMA

Cinéfeuille, Festival du Film Jardins et Paysages
Qu 18 au 24 mai 2005 / Gaillac

Thème : l'écologie urbaine et la nature dans la ville. Le CPIE des Pays Tarnais va organiser pour le compte du Conseil Général du Tarn, la 5ème édition de Cinéfeuille : festival international du film documentaire consacré aux jardins et aux paysages. Ce festival attire plus de 3 000 participants dont des professionnels (paysagistes, entreprises du paysage, directeurs et salariés des espaces verts des collectivités..). Cinéfeuille s'enracine pour sa cinquième édition dans le Tarn à Gaillac du 18 au 24 mai 2005, au cœur du vignoble millénaire. Le festival abordera cette année le thème de l'écologie urbaine et de la nature en ville. En partenariat avec la Confédération des Métiers du Paysage et de l'Association Nationale des Directeurs des Espaces Verts, une formation est proposée le jeudi 19 mai 2005 sur «l'Ecologie Urbaine».
Deux ateliers sont proposés : toit végétalisé / coulée verte.
Frais d'inscription : 20 euros (places limitées) Renseignements / Inscriptions : IET - CPIE des Pays Tarnais / 4 rue Canavières / Résidence des Cèdres81000 Albi / tél. : 05 63 47 72 90 e-mail : cpie81@wanadoo.fr site internet : www.cpie81.asso.fr

_EXPOSITION

«Georgette Cottin-Euziol : un engagement avec l'Algérie», rétrospective de l'oeuvre architecturale.
Du 11 mai au 10 juin 2005 – E.A.T

Georgette COTTIN-EUZIOL a marqué de son empreinte le paysage architectural de l'Algérie où elle signa de nombreux projets de 1956 à 1978, dans différents secteurs aussi bien à Alger qu'à Tizi-Ouzou, Sétif, Sour-El-Ghozlane, El Oued, Hassi-Messaoud etc…

Son architecture, modeste et attentive, s'inscrit dans une volonté de soutenir l'évolution historique de la société algérienne. Une volonté de concourir à l'équipement culturel et économique de ce grand pays en mouvement vers sa citoyenneté.

Renseignements : École d'architecture de Toulouse, 83, rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse - Tel : 05 62 11 50 50

_A NOTER SUR VOS AGENDAS

Inauguration des nouveaux locaux de l'Ordre des Architectes et de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées
Jeudi 12 mai 2005 à 18h00, au 45 rue Jacques Gamelin - Toulouse

Cette inauguration sera également l'occasion de découvrir l'exposition : Architecture Jean Dieuzaide Photographie

Black U3570 Plan Libre 2002 page 1

ACTUALITÉS

_JOURNÉES DE LA MAISON CONTEMPORAINE

Architectes, participez aux Journées de la Maison Contemporaine qui se déroulent cette année les 10-11-12 Juin et 17-18-19 Juin 2005 et faites à votre tour découvrir vos réalisations.
En 2004 plus de 16.800 visiteurs ont visité 350 maisons, appartements et lofts. Sensibiliser à l'architecture contemporaine à un large public tel est le but de cette manifestation.
Les visites sont guidées par l'architecte qui présente son projet en compagnie du maître d'ouvrage. Cet événement est conçu et organisé par Architectures A Vivre, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.
Si vous souhaitez vous inscrire, retirez un dossier sur le site : www.maisonscontemporaines.com / email : renov@renov.com / contact : Lucie Cluzan, tel: 0825 801 131 (0,12 euros/mn)

_ASSOCIATION PARALLÈLE

Réouverture

L'association étudiante PARALLELE de l'Ecole d'Architecture de Toulouse est « réouverte »
Elle fait le lien entre le professionnel et l'étudiant par le biais de conventions intéressantes pour les deux parties. Elle met à disposition les compétences des étudiants dans des domaines, tels que : analyses architecturales, urbaines, travaux graphiques, esquisses, recherches… ayant un lien avec l'enseignement qu'ils reçoivent. Pour en savoir plus sur son nouveau fonctionnement, vous pouvez nous contacter : Heures de permanence : Lundi, mardi, vendredi de 10h à 14h le mercredi et jeudi entre 12h et 14h.
Association PARALLELE : 83, rue Aristide Maillol, 31106 Toulouse cedex 01- tél./fax : 05.61.40.63.10 e-mail : asso-parallele@toulouse.archi.fr

_ASSOCIATION FRONTON D'ARCHITECTES

L'association d'architectes Fronton d'architectes a pour objectif d'aider les architectes libéraux de Midi-Pyrénées à réaliser des marchés privés. Ses actions sont essentiellement dans la démarche commerciale et dans les relations avec les réalisateurs d'ouvrage. La forme est la mise en commun d'outils tels que plaquettes commerciales ou participation à des salons. La confraternité prévaut lors de réunions amicales.
Les architectes intéressés peuvent contacter :
Agence Stéphane Sastre Laurent Tisseyre / tél. : 05 62 24 93 74
fax : 05 62 24 91 85

_CONSULTATIONS

1 Appel d'offres de recherche du PUCA «Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité»

Plus de deux français sur quatre occupent déjà une maison avec jardin en qualité de propriétaire ou de locataire, et un troisième quart aspire à un logement individuel. Face à cette attente qui suppose des réponses adaptées à des contextes variés, la question de la maîtrise de la densité se pose. Une voie qualifiée d'habitat individuel à densité maîtrisée a déjà fait l'objet de réalisations exemplaires, parfois expérimentales dont certaines sont en cours par le PUCA. Cet appel d'offres a pour vocation d'identifier, d'évaluer et d'encourager une prise en compte des tendances sousjacentes, changements de mentalité et modes de vie qui soutiennent la diversification du parc existant. Concilier les aspirations du particulier et répondre aux besoins collectifs, tentatives souvent renouvelées par des architectes, des maîtres d'ouvrage ou des élus (immeubles villas et maisons de villes) reste une utopie tant qu'elle ne s'inscrit pas dans une démarche «politique» au sens noble. Cette «gestion de la cité» suppose un investissement des acteurs dès le stade de la recherche impliquant aussi bien le juriste, le philosophe, l'anthropologue, que l'élu, le maître d'ouvrage, l'architecte et l'urbaniste au sein d'équipes pluridisciplinaires.
Ceci, afin de réfléchir à ce que pourrait être une densité acceptée, négociée, nécessairement maîtrisée et pourquoi pas désirée.
Date limite de remise des propositions : lundi 9 mai 2005.
Renseignements - Inscriptions :
METATTM / PUCA Mme Isabelle Lejeune, Arche de la Défense - Paroi Sud, 92055 La Défense Cedex. Tél. : 01 40 81 24 72 - site internet : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

2 Fédération Internationale des Architectes d'Intérieur

Prix Design pour tous
La Fédération Internationale des Architectes d'Intérieur (IFI) annonce la seconde édition de son prix biennal qui a pour thème : «design pour tous».

L'ambition de ce prix est de promouvoir des réalisations à caractère social conçues par des architectes, des designers et des architectes d'intérieur. Les projets, réalisés depuis moins de deux ans, peuvent être destinés à des groupes sociaux marginaux. Il peut s'agir d'espaces, de moyens de transport ou d'objets. Les propositions liées à une société et à un environnement durables peuvent également être proposées.
Un prix d'un montant de 10 000 US$ sera décerné.
Date limite de présentation des réalisations : 15 mai 2005.
Renseignements - Inscriptions : www.ifiworld.org

3 Europan 8 : urbanité européenne & projets stratégiques

Les sites proposés par les 20 pays participants sont groupés par thème : urbaniser les infrastructures / produire du nouveau / recycler le tissu / construire avec la nature / rénover pour quels habitants ?
Les sites proposés pour la France sont Dijon, Hénin-Carvin, La Courneuve, Châteauroux, Chalon-sur-Saône et Lille.
Europan s'adresse à tous les jeunes architectes âgés de moins de 40 ans à la date limite du rendu des propositions fixée au 26 septembre 2005. Les frais d'inscription s'élèvent à 100 euros (puis 50 euros par site supplémentaire). Un Forum de questions par site est ouvert jusqu'au 7 mai 2005 : **www.europan-europe.com ou www.archi.fr/EUROPAN-FR**

4 Fondacion Caja de arquitectos, concours 2005

Candidats : Etudiants en architecture et architectes récemment diplômés. Ce concours organisé par la fondation Caja de Arquitectos, propose aux 20 étudiants qui seront retenus, de réaliser un stage au sein d'une agence Européenne dont voici la liste :

EMB, Carlos Ferrater, Josep Llinàs, Carme Pinós (Barcelona) / Manuel Gallego (A Coruña) / Ábalos & Herreros, Alberto Campo Baeza, Mansilla+Tuñón, Rafael Moneo, Juan Navarro Baldeweg (Madrid) / Cruz y Ortiz, G. Vázquez Consuegra (Sevilla) / Herzog & de Meuron (Basilea) / FOA,Foster and Partners (Londres) / Álvaro Siza (Oporto) / Jean Nouvel, Dominique Perrault (Paris) / MVRDV, OMA (Rotterdam)
Jury du concours : Carme Pigem, Architecte
Date limite d'inscription : le 29 avril 2005
Information, dossier de candidature: www.arquia.es/becas
Fundacion Caja de Arquitectos, C Arcs 1, 08002 Barcelona, tel. : 0034 934 826 800

_RÉSULTATS

1 Algeco

L'industriel créateur du concept de «Construction Modulaire», a initié un concours original ouvert aux étudiants et aux jeunes diplômés en architecture, architecture intérieure et design.

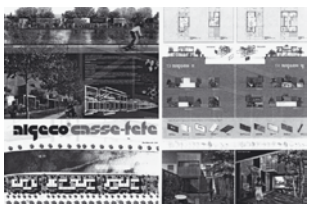

Photos (de gauche à droite)
1er prix du concours Algeco / 2e prix du concours Algeco / Mention Spéciale du jury du concours Algeco

Sur le thème «Habitat individuel, Industrie et Customizing», il proposait de travailler sur un projet d'habitat individuel, en zone urbaine, pavillonnaire ou friche, à partir du module élémentaire industrialisé Algeco. L'industriel a enregistré 499 inscriptions et reçu 120 projets. **Premier Lauréat** : Augustin ROSENSTIEHL, jeune diplômé en Architecture de l'Ecole Paris-Malaquais. Le premier projet choisi, algeco® casse-tête, est un programme de 16 logements individuels, imaginé à Saint-Denis, qui exploite la simplicité constructive du système algeco® et joue avec les possibilités d'assemblage pour personnaliser chaque habitat. **Deuxième Lauréat** (projet collectif) : Antoine CORDIER, (Ecole Paris-Malaquais), Olivier CHARLES, (Ecole Paris Val de Seine), Armel NEOUZE, (Ecole Paris Val de Seine), tous 3 jeunes diplômés en Architecture. Ce deuxième projet choisi, the drop house, propose une alternative économique aux habitations classiques. Entièrement préfabriquée en atelier, la «drop house» est transportable par voie routière et s'installe sur une dalle de béton, seul élément réalisé in situ, qui sert de fondation et abrite les connexions aux différents réseaux de viabilité et de communication. **Mention Spéciale du Jury** : Erell BERNARD, Sébastien CARRON, (institut supérieur des arts appliqués) tous 2 étudiants en 3e année. Le Jury a souhaité décerner une Mention Spéciale à nid'hom, pour son inventivité en matière d'assemblage : 7 modules algeco® se superposent sur 3 niveaux et forment un bâtiment longiligne.

2 Concours national pour la promotion de mobiliers urbains et aménagements extérieurs en bois des Pyrénées

«Banko» : Banc avec dossier

Ce concours organisé par la Conférence de l'Artisanat Pyrénéen (CAP) a décerné le premier prix le 14 octobre 2004 à Roger Fernandez, architecte (31) pour son prototype «banko».

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

ACTUALITÉS

_PUBLICATIONS

Guides techniques d'application de la réglementation accessibilité

Deux brochures ont été rééditées par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction sur le thème de la réglementation accessibilité du cadre bâti : «l'accessibilité des établissements recevant du public» et «l'accessibilité des bâtiments d'habitation». Ces documents présentent et détaillent les règles techniques issues de décrets et arrêtés de 1980 et 1994 et mentionnent certaines dispositions issues des circulaires. Il s'agit uniquement d'une remise en forme des précédentes brochures de janvier 1998 et janvier 1999. Elles sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Equipement : **www.logement.equipement.gouv.fr** (rubrique «publications», thème «accessibilité») ou auprès de votre correspondant à la DDE.

_CUMUL D'ACTIVITÉS

Même si la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture définit strictement les conditions d'exercice de la profession, ne permettant à l'architecte d'exercer sa profession que dans un cadre limitativement énuméré par l'article 14 (1), elle ne l'empêche pas néanmoins d'avoir des liens d'intérêt professionnel ou d'exercer d'autres activités en dehors de son entreprise d'architecture.

L'article 18 de la loi sur l'architecture prévoit ainsi expressément la possibilité pour un architecte d'avoir des liens d'intérêt professionnel avec des personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit directement ou indirectement de la construction ; ces liens étant définis par l'article 29 du décret du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels et se traduisant par la participation à la gestion ou la direction de l'entreprise ou en la détention d'au moins un dixième de son capital. Et l'article 8 du code des devoirs professionnels précise les conditions dans lesquelles un architecte est autorisé à pratiquer plusieurs activités de nature différente.

1 Le cumul de la profession d'architecte avec une ou plusieurs autres activités.

Les conditions imposées par l'article 8 du code des devoirs professionnels

- Lorsqu'un architecte est amené à pratiquer plusieurs activités de nature différente, celles-ci doivent être parfaitement distinctes, indépendantes et de notoriété publique.
- Toute confusion d'activités, de fonctions, de responsabilités dont l'ambiguïté pourrait entraîner méprise ou tromperie ou procurer à l'architecte des avantages matériels à l'insu de son client ou de son employeur sont interdites.

La liste des activités accessoires ouvertes aux architectes est très large, il suffit simplement que cette activité soit de notoriété publique. A titre d'exemple (et sans que ces exemples soient limitatifs), les activités suivantes sont accessibles aux architectes : design et commercialisation de meubles, contractant général, agent commercial, promoteur immobilier, agent immobilier (2), décorateur, hôtelier, libraire, antiquaire, etc…

Dans tous les cas, toute autre activité doit être exercée dans le cadre d'une structure juridique différente de celle dans laquelle est exercée la profession d'architecte. En effet, concrètement, il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre le patrimoine affecté à l'exercice de la profession d'architecte et celui affecté à l'exercice des autres activités (par conséquent l'activité distincte doit faire l'objet d'une comptabilité différente). Donc si l'architecte exerce la profession à titre libéral, il n'aura pas d'autre choix que de créer une société pour pouvoir exercer en parallèle une autre activité. Si l'architecte exerce la profession en tant qu'associé d'une société d'architecture, il pourra exercer une activité parallèle soit à titre libéral soit dans le cadre d'une autre société.

L'architecte devra bien évidemment veiller à utiliser un papier à en tête différent. En ce qui concerne la domiciliation des autres activités, une tolérance est admise : ces activités peuvent être situées à la même adresse que l'entreprise d'architecture à la condition toutefois que chaque activité soit clairement distinguée auprès des clients, cette condition se traduisant notamment par des numéros de téléphone et de fax distincts. Enfin, bien que l'éventail des activités accessoires soit très large, l'architecte devra garder en mémoire le code des devoirs professionnels et notamment les dispositions de l'article 9 « L'architecte doit éviter les situations où il est juge et partie » et de l'article 13 « L'architecte doit éviter toute situation où les intérêts privés en présence sont tels qu'il pourrait être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son client ou employeur ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent en être altérés. » Ainsi, dans le cas où un architecte serait amené à constituer une société civile immobilière (SCI) ou une société de construction-vente, il faudra qu'il prenne quelques précautions ; ces sociétés ayant pour objet de réaliser des immeubles en vue de leur location ou de leur vente, elles interviennent en tant que maîtres d'ouvrage. Donc, si jamais la SCI dans laquelle l'architecte est associé venait à lui confier par contrat la réalisation d'une mission (partielle ou complète), pour que l'architecte ne soit pas considéré comme maître d'ouvrage (et qu'il n'y ait donc pas de confusion possible), il devra veiller à ne détenir qu'une faible part du capital social de la SCI (il devra être associé minoritaire) et à ne pas exercer de fonction de direction (donc de ne pas en être le gérant). Dans tous les cas de cumul d'activités, l'architecte devra déclarer cette activité distincte à son assureur et souscrire toutes les garanties afférentes (garanties nécessairement différentes de celles couvertes par l'assurance propre à l'activité d'architecte).

2 Toute activité parallèle, dès lors qu'elle a un rapport direct ou indirect avec le domaine de la construction doit être déclarée au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, en application de l'article 18 de la loi sur l'architecture.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 30 du code des devoirs professionnels, cette déclaration doit être formulée auprès du Conseil Régional dont relève l'architecte et sur l'initiative de celui-ci. Le délai imparti à l'architecte est d'un mois à compter, soit de la naissance des liens d'intérêt ou de toute modification les concernant, soit de son inscription au tableau (art. 30 du code des devoirs). La déclaration formulée auprès du Conseil Régional doit ensuite être communiquée par l'architecte à tous ses clients, préalablement à la signature du contrat (art. 15 du code des devoirs). La communication de cette déclaration est attestée par le client au moyen d'un visa apposé par ce dernier sur la copie de la déclaration qui lui a été présentée. Il s'agit d'une procédure lourde mais obligatoire qui est la contrepartie de cette ouverture.

Lydia DI MARTINO service juridique du CNOA

_PRIX DE REVIENT KILOMÉTRIQUE POUR L'ANNÉE 2004

INSTRUCTION FISCALE DU 6 JANVIER 2005

1 des automobiles

Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 kms	De 5001 à 20 000 kms	Au-delà de 20 000 kms
3 CV	d x 0,352	(d x 0,212) + 700	d x 0,247
4 CV	d x 0,425	(d x 0,239) + 935	d x 0,286
5 CV	d x 0,468	(d x 0,261) + 1038	d x 0,313
6 CV	d x 0,489	(d x 0,275) + 1075	d x 0,329
7 CV	d x 0,511	(d x 0,291) + 1100	d x 0,346
8 CV	d x 0,540	(d x 0,308) + 1160	d x 0,366
9 CV	d x 0,554	(d x 0,320) + 1175	d x 0,379
10 CV	d x 0,583	(d x 0,343) + 1200	d x 0,403
11 CV	d x 0,594	(d x 0,356) + 1195	d x 0,416
12 CV	d x 0,624	(d x 0,373) + 1258	d x 0,436
13 CV et plus	d x 0,635	(d x 0,387) + 1240	d x 0,449

2 des vélomoteurs et scooters dont la puissance est inférieure à 50 cm³

Vélomoteur	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 5000 kms	Au-delà de 5000 kms
< 50 cm3	d x 0,232	(d x 0,055) + 355	d x 0,126

3 des motos

Moto	Jusqu'à 3000 kms	De 3001 à 6000 kms	Au-delà de 6000 kms
3 CV	d x 0,352	(d x 0,212) + 700	d x 0,247
4 CV	d x 0,425	(d x 0,239) + 935	d x 0,286
5 CV	d x 0,468	(d x 0,261) + 1038	d x 0,313
6 CV	d x 0,489	(d x 0,275) + 1075	d x 0,329
7 CV	d x 0,511	(d x 0,291) + 1100	d x 0,346
8 CV	d x 0,540	(d x 0,308) + 1160	d x 0,366
9 CV	d x 0,554	(d x 0,320) + 1175	d x 0,379
10 CV	d x 0,583	(d x 0,343) + 1200	d x 0,403
11 CV	d x 0,594	(d x 0,356) + 1195	d x 0,416
12 CV	d x 0,624	(d x 0,373) + 1258	d x 0,436
13 CV et plus	d x 0,635	(d x 0,387) + 1240	d x 0,449

(d = distance parcourue ; P = puissance)

(1) **Article 14 de la loi sur l'architecture :**
« L'architecte exerce selon un ou plusieurs modes suivants : à titre individuel, sous forme libérale / en qualité d'associé d'une société d'architecture / en qualité de fonctionnaire ou d'agent public / en qualité de salarié d'organismes d'études exerçant exclusivement leurs activités pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme / en qualité de salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture / en qualité de salarié ou d'associé d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction / en qualité de salarié d'une société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural ».

(2) *Il faut noter que la décision récente du Conseil d'Etat du 31 mars 2004 (qui a été commentée dans les Cahiers de la profession n° 19) n'a pas eu pour effet d'interdire aux architectes l'accès aux activités de gestion et de transaction immobilière (activités qui peuvent être exercées dans le cadre du cumul d'activités), mais a eu pour effet, d'obliger désormais tout architecte sollicitant pour la première fois une carte de transaction immobilière, de justifier de son aptitude soit par la production de diplômes reconnus équivalents à la licence de droit (articles 11 et 12 du décret du 20 juillet 1972) soit en ayant acquis une expérience professionnelle dans le domaine concerné (articles 12, 13 et 14 dudit décret). Les architectes, les agréés en architecture et les sociétés d'architecture, inscrits à l'Ordre, sont dispensés de la production de ces justifications pour l'exercice d'activités de gestion* immobilière.

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

RÈGLEMENTATION

_RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Informations des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
Décret n°2005-134 du 15 février 2005

Les dispositions de ce décret s'appliqueront à compter du 1er jour du 4ème mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département des arrêtés prévus au III (documents et dossier à consulter dans les mairies des communes intéressées, à la Préfecture et dans les sous-préfectures) dudit décret, qui devra intervenir dans le délai d'un an (soit entre juin 2005 et juin 2006). Un état des risques sera à fournir lors de toute transaction immobilière dans toutes les zones soumises à des risques naturels ou technologiques. Rappel : une publication «construire en zone sismique» a été éditée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
A se procurer sur **sdprm@environnement.gouv.fr**. Depuis la loi de 1987, la prévention du risque sismique a été étendue à différents types de bâtiments : IGH, ERP mais aussi habitations collectives et individuelles.

_RECOURS À L'ARCHITECTE

Dérogation à cette obligation
Loi n°2005-157 du 23 février 2005

L'article 30 de cette loi modifie l'article 4 de la loi sur l'architecture.

Désormais est dispensé du recours obligatoire à l'architecte l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) qui entend déposer un projet de faible importance soumis à permis de construire, alors que cette dispense était jusqu'à présent limitée aux seules personnes physiques construisant pour elles-mêmes une construction autre qu'à usage agricole d'une surface hors d'œuvre nette inférieure à 170 m², ou une construction à usage agricole d'une surface hors d'œuvre brute inférieure à 800 m². C'est donc la première fois qu'une personne morale se voit reconnaître le droit de déroger à l'obligation de recourir à un architecte pour faire établir un projet de conception architectural.
Cette dispense s'applique aux EARL pour les projets déposés à compter du 25 février 2005.

_CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Des modifications sont apportées au Code des Marchés Publics par :

- L'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées qui impose le respect de certaines dispositions pour les entreprises soumissionnaires aux marchés publics.

Il crée un article 44-1 concernant le respect de l'obligation de travailleurs handicapés.

- L'article 58 de la loi, dite loi Borloo, n°2005-32 du 18 janvier 2005 qui ajoute aux critères de choix des offres, le critère relatif aux performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés.

De plus, par arrêt du 23 février 2005, le Conseil d'Etat a annulé des dispositions du Code des Marchés Publics :

- Annulation de l'article 3-5 qui excluait du champ d'application du Code des Marchés Publics les contrats d'emprunt ou d'engagements financiers : il juge en effet que cet article est contraire à la directive «services» de 1992, car il permet aux marchés d'emprunt d'être conclus sans mise en concurrence, ni publicité préalable.

- Annulation du 1er alinéa 30 : il a jugé que les contrats de services visés par le premier alinéa de l'article 30 ne peuvent méconnaître les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ainsi, l'ensemble des services soumis à un régime allégé (services récréatifs, culturels et sportifs, services juridiques, hôtellerie, etc) doivent être passés selon une procédure adéquate de publicité et de mise en concurrence. Cette décision est d'effet immédiat.

_TAUX DE L'INTÉRÊT LÉGAL

Décret n°2005-130 du 10 février 2005

Ce taux a été fixé pour 2005 à : 2,05 %.

_INTÉRÊTS MORATOIRES

Rappel

C'est le taux légal qui sert à définir le taux des intérêts moratoires.
«Ce taux est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmentés de deux points».
Les derniers taux sont les suivants :
Année 2002 : 6,26 % / Année 2003 : 5,29 % / Année 2004 : 4,27 % / Année 2005 : 4,05 %
A noter : les intérêts moratoires ne sont pas soumis à Tva (CE - 25 juin 2004 - Sté Philippe Filippini et Cie).

_RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

Contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Arrêté du 10 décembre 2004

Après les produits d'isolation, la sécurité dans les magasins, les installations de chauffage et de ventilation, c'est au tour des dispositions concernant les établissements de soins (établissements du type «U») d'être remaniés. Ces nouvelles règles entreront en vigueur à compter du 22 avril prochain.
Elles viseront les établissements de santé publics ou privés dans lesquels l'effectif du public est supérieur ou égal à l'un des nombres suivants :
- 100 personnes pour l'effectif simultané des consultants, lits de jour et des visiteurs
- 20 lits d'hospitalisation.
Les petits établissements de soins ne seront toutefois pas oubliés et feront l'objet de règles spécifiques précisées aux articles PU 1 et suivants du règlement.

_MARCHÉS PUBLICS

1 Obligation de décoration des constructions publiques

Décret n°2005-90 du 4 février 2005

L'article 31 du Code des Marchés Publics stipule que les conditions dans lesquelles sont passés les marchés ayant pour objet des réalisations exécutées en application de dispositions relatives à l'obligation de décoration, sont précisées par décret.
Celui-ci est paru le 4 février dernier. Il modifie le décret du 29 avril 2002 en ce qui concerne :
- Le relèvement du seuil de passation. Désormais, les commandes de réalisations artistiques peuvent être passées directement par la personne responsable du marché lorsque leur montant est inférieur à 30 000 euros ht (contre 10 000 auparavant). Au-delà de ce seuil, il faudra suivre la procédure prévue à l'article 8 du décret originel : saisine du comité artistique qui élabore le programme de la commande artistique, consulte un ou plusieurs artistes et propose un ou plusieurs projets au maître d'ouvrage.
- Le programme de la commande artistique devra faire l'objet de la part du maître d'ouvrage d'une «publicité adaptée» permettant une information suffisante des artistes.

2- Pondération et hiérarchisation des critères de choix des offres

Article 53-11 du CMP

Cet article dispose que les critères de choix des offres sont pondérés ou à défaut hiérarchisés. A la suite d'un jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nice le 11 mai 2004, estimant que la pondération des offres était obligatoire, le gouvernement a été interrogé.
Sa réponse du 14 décembre 2004 précise que l'intention du pouvoir réglementaire a clairement été de poser une alternative, laissée à la libre appréciation des acheteurs publics entre pondération et hiérarchisation des critères.
Cette alternative a été introduite dans le nouveau code afin de permettre aux acheteurs de se familiariser avec le mécanisme de pondération des critères et ainsi de se préparer aux nouvelles règles posées par les directives qui imposent le recours à la pondération, sauf au cas où la pondération n'est pas possible, l'acheteur public devant alors pouvoir justifier cette impossibilité…
Le code des marchés publics prévoit bien qu'à défaut d'avoir pondéré ses critères, l'acheteur public est tenu de les hiérarchiser, mais ne fixe aucune obligation de justifier d'une éventuelle impossibilité de pondérer les critères pour pouvoir recourir à leur hiérarchisation.
En conséquence, si les critères de choix des offres n'ont pas été pondérés par l'acheteur public, ils doivent être considérés comme ayant été hiérarchisés par lui et l'ordre de leur énumération prévaudra pour l'appréciation des offres.

SOCIAL

_CONVENTION COLLECTIVE

Valeur du point

L'arrêté du 21 février 2005 vient de porter l'élargissement des accords régionaux conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Rappel de la valeur du point pour Midi-Pyrénées fixée par accord régional du 8 juillet 2004 (étendu par arrêté du 11 janvier 2005 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2005), applicable à compter du 1er janvier 2004 :
Haute-Garonne : 6,04 euros
Autres départements : 5,96 euros

_RETRAITE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Nouveau régime au 1er janvier 2005

Cotisation unique proportionnelle (et non plus forfaitaire) aux revenus non salariés. Le revenu professionnel pris en compte est celui retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu : afin de favoriser l'installation des professionnels libéraux, ont été instaurées des bases forfaitaires de cotisations de début d'activité. Par dérogation et à la demande de l'assuré, il n'est demandé aucune cotisation pendant les 12 premiers mois d'exercice de l'activité libérale. Les cotisations dues au titre de cette période peuvent faire l'objet d'un étalement qui ne peut excéder 5 ans, sans majoration de retard. / l'assuré peut demander à prendre sa retraite à taux plein à 60 ans, au lieu de 65 ans antérieurement, s'il justifie d'une durée minimale de 160 trimestres. A défaut, il peut bénéficier d'une retraite complète à 65 ans. / la pension est calculée en nombre de points acquis par l'assuré compte tenu de ses cotisations. Le professionnel libéral peut racheter ses périodes d'années d'études supérieures ou d'années n'ayant pas permis de valider 4 trimestres d'assurance, dans les mêmes conditions que des salariés. / le régime de la pension de réversion versée aux conjoints des professionnels libéraux est aligné sur celui des salariés.
Cumul emploi-retraite : Pour pouvoir bénéficier de sa pension de retraite, l'assuré doit cesser toute activité libérale. Toutefois, le retraité peut reprendre une activité génératrice de revenus. Il doit alors le signaler à sa section professionnelle qui suspend le versement de la pension si les revenus de l'activité libérale dépassent le plafond annuel de la sécurité sociale (29 172 euros au 1er janvier 2005). Ces revenus sont soumis à cotisations dans la limite de ce plafond, sans que le versement de ces cotisations puisse entraîner la révision de la pension déjà liquidée.

Maquette 75.0 Plan Libre 20002 page 1

FORMATION

_PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PRÉNÉES

Programme des stages 2005

1 Architecture et production du paysage - *rappel*

— CONTEXTE

Face à la très forte demande sociale et politique en matière de paysages rural et urbain, les architectes et les professionnels du cadre bâti sont aujourd'hui dans la nécessité d'intégrer des problématiques paysagères dans leurs pratiques professionnelles. La loi paysage de 1993 a mis sous contrôle de l'état non seulement les sites exceptionnels mais également les paysages de notre quotidien

Le paysage n'a été que récemment pris en compte dans les formations initiales des acteurs de la production du cadre bâti notamment des architectes. Les professionnels du cadre bâti sont amenés à collaborer de plus en plus avec les professionnels du paysage.

— OBJECTIFS

Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux architectes de prendre rang dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères. / Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain. / Lire, comprendre et savoir intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception. / Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes. / Construire le paysage végétal et minéral : contraintes techniques, plantations, échelles de volumes, couleurs, saisons, entretien, échelles de temps : les temps de construction du paysage végétal. / Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels afin de travailler efficacement avec les concepteurs de paysage et les pépiniéristes et entrepreneurs de VRD (terrassements et espaces verts). / Avoir la capacité de négocier avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales.

— FORMATEURS

CIFCA (Centre Interprofessionnel de Formation Continue de l'Architecture et du Cadre de Vie) / UMR MAP(Modèles et simulation pour l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage) /ASM(Architectures, Paysages et sociétés Montagnardes) 694 CNRS-MCC :

— CONTACT PÉDAGOGIQUE :

Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture : 05 62 11 50 45 – fax 05 62 11 50 49
e-mail : michel.barrué@asm.map.archi.fr

— PRIX

890 Euros net de taxes
Règlement possible en deux chèques de 445 euros à l'inscription.
Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en change des frais de cette formation.

— DURÉE ET CALENDRIER

11 jours répartis de la façon suivante :
12, 13 et 14 mai 2005 / 27 et 28 mai 2005 / 10 et 11 juin 2005 / 24 et 25 juin 2005 / 7 et 8 juillet 2005

— RENSEIGNEMENTS

Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany au 05 62 11 50 63 - e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr
Yves Fuchs au 05 62 11 49 12 - e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

— INSCRIPTIONS

Ordre des Architectes Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse - tél. 05 34 31 26 66 – fax. 05 34 31 26 69
e-mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

2 Le projet architectural et sa dimension sociale - *rappel*

— CONTEXTE

Au delà de la nécessaire «Politique de la ville» actuellement en développement dans le pays, doivent se mettre en place au sein des communes de véritables «Projets de ville» englobant les différentes dimensions de la ville sur des durées longues, cinq dix ans ou même plus. Ces projets orienteurs sur le long terme sont presque tous à construire au cours de la démarche qui s'est installée pour la période de 2000 à 2006, ils sont traversés par tous les projets d'aménagement du territoire et d'organisation de l'usage des sols, PLU - PADD - SCOT - Carte Communale - et par la nécessaire dynamique de l'intercommunalité, y compris les PAYS. Les textes d'application insistent pour que l'ensemble de ces actions se déroulent en provoquant une implication concrète des populations et des associations qui les animent : c'est la démarche participative qui se doit d'être animée par les acteurs élus ou intervenants C'est de cette ville en mutation que nous allons traiter et en profiter pour aborder les moyens et méthodes qui vont accompagner les mutations en cours gérées par des hommes et des femmes qui cherchent et qui co-agissent entre élus, techniciens publics et privés et architectes ou concepteurs.

— OBJECTIFS

Acquérir les concepts et le langage associé à la demande / Permettre à l'architecte et à l'élu de cerner la réalité du champ des intervenants du secteur socio-technique de la ville et favoriser la maîtrise des concepts qui seront autant de passerelles entre les champs professionnels. / Positionner l'élu et l'architecte comme acteurs des projets de la cité au sein d'une approche socio-technique et favoriser leur positionnement et leur insertion sur ce terrain. / Dire pourquoi, comment et où l'on se sert de la concertation

— FORMATEURS

Jacques Garbay : Sociologue (responsable de la formation) / Marie Dominique Calça : Enseignante à l'Ecole de Santé de Rennes - Ministère des affaires sociales / Guy Pottier : Socio ergonome / Auguste Derrives : Vice-Président national UFJT – Directeur habitat social en PACA, élu d'une commune et d'une intercommunalité / **Plusieurs élus de collectivités confrontés à cette dynamique :** Monsieur le Maire de Gramat (46) - Monsieur le Maire de Nailloux (31) - Monsieur le Maire de Tournefeuille (31) - Le Conseil Economique et Social (Midi-Pyrénées) - Le Conseil Régional (Midi-Pyrénées)

— PRIX

960 euros net de taxes,
Règlement possible en trois chèques de 320 euros à l'inscription
Rapprochez-vous de votre OPCA ou du FIF-PL afin d'obtenir des informations sur la prise en change des frais de cette formation.

— DURÉE ET CALENDRIER

13 jours répartis selon le calendrier suivant :

— 1ère partie : l'élu et l'architecte, médiateurs-acteurs (3 jours)

> 13 mai 2005 : Approche sociologique de la médiation et changement dans la Cité
> 20 mai 2005 : La démarche participative, les acteurs de la ville, l'élu et l'architecte
> 27 mai 2005 : La cohésion sociale, un objectif central pour une politique de la ville

— 2e partie : de la concertation à la démarche participative (10 jours)

> 10 et 11 juin 2005 : La lecture sociologique du territoire
> 24 et 25 juin 2005 : L'organisation de la concertation
> 7 et 8 juillet 2005 : L'animation de la concertation
> 9 et 10 septembre 2005 : Mise en place et animation de la participation citoyenne
> 23 et 24 septembre 2005 : Pratiques et opérationnalités des concertations adaptées aux citoyens

— RENSEIGNEMENTS

Voir coordonnées de la formation 1

— INSCRIPTIONS

Voir coordonnées de la formation 1

3 Architecture et Haute Qualité Environnementale

— CONTEXTE

L'architecture «solaire» ou «bioclimatique popularisée à la suite du premier choc pétrolier était axée essentiellement sur les économies d'énergie. L'évolution des idées et du concept de développement durable durant les années 80 et 90, amène à une notion plus globalisante faisant intervenir, outre les implications du secteur bâtiment sur la santé, la gestion des différentes étapes de la vie du bâtiment (chantier, occupation, rénovation, déconstruction) tant en termes de besoins (en matériaux et énergie) que de production. On parle alors de «bâtiment vert» ou dans le contexte français de «bâtiment à haute qualité environnementale». Cette dénomination est aujourd'hui largement utilisée notamment par la maîtrise d'ouvrage qui y fait de plus en plus référence au niveau de la programmation. Dans ce contexte, il est nécessaire que les architectes, quel que soit leur mode d'intervention puissent mettre à jour leurs connaissances sur ce sujet.
L'intégration des critères environnementaux dans le processus de conception et le projet d'architecture peut se révéler difficile. Plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer cette difficulté. La principale se rapporte au décalage existant entre l'approche globale de l'architecte et les compétences très localisées des spécialistes.
Le véritable enjeu d'une démarche de qualité environnementale réside dans la prise en compte de la qualité environnementale comme valeur ajoutée architecturale, plus que dans l'optimisation des critères environnementaux.
En effet, cette prise en compte doit faire partie intégrante du processus de conception, au risque de ne voir abordées les cibles environnementales que comme une couche de contraintes supplémentaires.

— OBJECTIFS

Appréhender les enjeux actuels de la HQE. / Permettre aux maîtres d'œuvre de mesurer les implications de la prise en compte des objectifs de la HQE dans leur réponse aux appels d'offre de la maîtrise d'ouvrage. / Approfondir leur connaissance des acteurs concernés, des différentes approches, des normes et réglementations concernées. / Etre en mesure d'évaluer la nécessité de faire appel à d'autres compétences et de les solliciter de façon efficace.

— FORMATEURS ET PARTENAIRES

CROA (Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées)
CIFCA (Centre Interprofessionnel de Formation Continue de l'Architecture et du Cadre de vie),
GRECO (Groupe de Recherche Environnement Conception, Ecole d'Architecture de Toulouse.
Contact pédagogique : Pierre Fernandez, directeur du laboratoire GRECO - 05 62 11 50 44 – fax : 05 62 11 50 49
pierre.fernandez@toulouse.archi.fr

— PRIX

Au total, les deux années : 2500 euros net de taxes
1ère année : 1000 euros (possibilité de règlement en deux chèques de 500 euros, encaissements en septembre et novembre 2005)
2e année : 1500 euros (possibilité de règlement en trois chèques de 500 euros, encaissements en février, avril et juin 2006)
Prise en charge dans le cadre de la formation continue :
Suivant votre situation : indépendant, libéral, salarié, demandeur d'emploi..., vous pouvez demander une prise charge (partielle ou totale) de cette formation, **pour chacune des deux années.**
Vous devez vous rapprocher :
>Si vous êtes indépendant ou libéral, de votre OPCA (FIF-PL etc.)
>Si vous êtes salarié, de votre employeur (OPCA PL, FAFIEC, FONGECIF, UNIFORMATION etc.)
>Si vous êtes demandeur d'emploi, de votre ASSÉDIC.

— DURÉE ET CALENDRIER

Cette formation longue se déroule sur deux années, les séances thématiques sont d'une durée de deux jours en fin de semaine et se déroulent toutes les trois semaines à l'EAT. La première année comprend trois modules et des visites de réalisations. La deuxième année comprend trois modules et un voyage d'études international. En fin de formation, soutenance d'un mémoire pour l'obtention d'un certificat de formation spécialisée.

1ère année

« Enjeux et contexte de la Haute Qualité Environnementale, visites de réalisations » : de septembre 2005 à décembre 2005
Module 1 (2j.) : Enjeux et cadre d'intervention
Module 2 (9j.) : Analyse du contexte
Module 3 (5j.) : Confort et maîtrise des ambiances **/** Visites de réalisations

2e année

« Maîtrise des ambiances, outils et méthodes de la Haute Qualité Environnementale » : de février 2006 à juin 2006
Module 1 (2j.) : Enjeux et cadre d'intervention
Module 2 (9j.) : Analyse du contexte
Module 3 (5j.) : Confort et maîtrise des ambiances **/** Visites de réalisations

— RENSEIGNEMENTS

Voir coordonnées de la formation 1

— INSCRIPTIONS

Voir coordonnées de la formation 1

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 11

_EXPOSITION CONCOURS

Réalisation d'une passerelle piétons rive gauche de la Garonne entre le port Viguerie et les Abattoirs / Aménagement d'un théâtre de plein air au port Viguerie

L'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture ont organisé le 9 février dernier, la présentation des projets proposés pour les concours du théâtre de plein air au Port Viguerie et de la passerelle piétons rive gauche de la Garonne.

Cette présentation animée par Pierre-Edouard Verret à laquelle assistèrent de nombreux architectes, se fit en présence de Jean Daniel Cotonat et René Bouscatel représentants de la Mairie de Toulouse maître d'ouvrage des deux projets, et de Philippe Moreau, Conseiller Architecture à la DRAC. Philippe Vigneu, Président de l'Ordre des architectes de Midi-Pyrénées, rappela la volonté d'organiser régulièrement de telles rencontres dans ce lieu pour favoriser les débats sur la culture architecturale; mais il insista sur le caractère confraternel qui doit présider à ces débats qui n'ont pas pour but de revenir sur les décisions prises lors des jurys de concours. Il fut rappelé que, après la réalisation du Musée des Abattoirs, ces deux projets constituent une suite et un développement de ce qui est souvent désigné par une expression devenue un lieu commun, « la reconquête des berges de la Garonne ». Les programmes des deux concours ont suscité de nombreuses remarques et demandes de précision de la part des équipes retenues. Est-ce dû à la difficulté du maître d'ouvrage à formuler ses intentions ? Le fait que la passerelle ait donné lieu à deux concours, le premier ayant été déclaré infructueux, confirmerait cette hypothèse. Les partis adoptés par les projets ont d'une certaine manière mis en évidence et illustrés les questions posées par les programmes mais aussi leurs ambiguïtés.

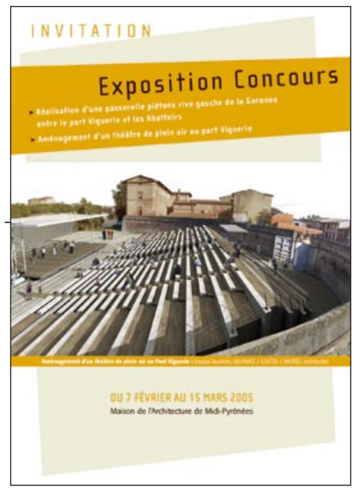

Le théâtre du port Viguerie

Les 3 projets[1] furent présentés au cours de la soirée.

Un bref rappel fut fait à propos de l'histoire du lieu : la création du port date de la fin du XVIIIe siècle ; il devait être un répondant au port de la Daurade, mais sa muraille était aussi destinée à protéger des crues le quartier Saint Cyprien. Le port n'eut en fait jamais une grande activité, il fut d'abord transformé en square et finalement en parking à la fin des années 60.

Le programme fixait un double objectif : créer un théâtre de plein air à structure fixe qui aura une activité ponctuelle en été, mais dont les éléments superstructurels seront escamotables et stockés à proximité. Ce lieu doit aussi permettre la promenade, l'arrêt et le repos. Deux composantes du site interviennent fortement sur les projets : l'articulation d'une part entre le théâtre et la berge, et d'autre part entre le théâtre et la muraille arrondie. Notons que le site est classé.

Le parti adopté par Michèle Orliac et Miquel Batlle est « d'être le plus léger possible ». Pour répondre à cette volonté, le théâtre avec sa structure métallique investit le lieu comme un cirque en se démarquant du mur, tandis que les gradins sans contremarche laissent la transparence. En partie basse entre l'espace scénique et les gradins un bassin peut se remplir d'eau, rappel de la présence proche du fleuve. Dans la rue Viguerie, un bâtiment parallèle à la rue mais détaché de la muraille joue le rôle de signal et sert de lieu d'accueil pour le théâtre.

Face à « la légèreté du programme » et aux faibles réponses que reçurent les questions qu'elle adressa à de la maîtrise d'ouvrage, **l'équipe King Kong** dit être « partie dans le vide » et choisit d'affirmer la composante « théâtre » du programme. Son projet s'appuie sur quelques métaphores que lui inspire ce lieu pensé d'abord comme un port : la forme de théâtre rappelle le radoub, et les gradins en métal des barges et des bateaux échoués. Les éléments amovibles du théâtre sont entreposés à l'extérieur du port le long de la muraille dans des constructions qui rappellent les baraques et les conteneurs des ports. Le théâtre se détache de la muraille laissant place à la déambulation et à la rencontre.

L'équipe Munvez-Castel-Morel, dont le projet a été retenu, ancre sa proposition dans le fait que ce théâtre dont l'usage sera temporaire, ne peut pas donner « l'impression d'être un lieu délaissé de ses spectateurs et de ses acteurs ». En référence au jardin des Abattoirs qui s'élève lentement par un large emmarchement jusqu'à la terrasse qui domine la Garonne, les gradins du théâtre constituent un plan incliné qui prolonge la berge et se prête à l'arrêt et la contemplation. Les gradins sont sans transparence, mais en arrivant de la rue Viguerie, une percée des gradins située dans l'axe de la porte du port permet au regard d'aller jusqu'à la Garonne.

La passerelle piétons

Sur les 7 projets[2], 6 furent présentés, deux répondant au premier concours, et les quatre autres au second.

Le projet de créer un lien entre le jardin des Abattoirs et le port Viguerie remonte à au moins une dizaine d'années. Il aurait été intéressant de resituer à quel moment cette idée fut lancée. Mr. Bouscatel rappela que ce projet qui doit offrir une vue sur Toulouse depuis la rive gauche est un projet important pour la Mairie. Philippe Moreau quant à lui met en cause la pertinence d'un tel projet notamment au regard du devenir de La Grave.

Le programme pose plusieurs questions :

1 Dans ce site qui est classé, les projets doivent minimiser les interventions sur le bâti existant. 2 L'accrochage de la passerelle à la digue ne doit nullement fragiliser cet ouvrage. 3 La différence de niveau entre la terrasse des Abattoirs et le port Viguerie doit être prise en compte en ménageant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet de l'équipe Puig-Pujol se présente comme un paradoxe : il est « un acte fort, un élément qui compte », mais il joue aussi sur « la disparition » par une structure transparente et des matériaux reflétant le fleuve et le bâti. Le parcours et la découverte que permet la passerelle sont comparés à un mouvement de travelling. La passerelle reste horizontale et pour régler la différence de niveau avec la terrasse des Abattoirs, le projet propose une « porte d'écluse » entaillant franchement la digue de façon à se retrouver de plain-pied avec le jardin.

La proposition de Véronique Joffre part de recherches qui permettent de préciser la demande du maître d'ouvrage. Elle regarde le lieu : l'ordonnancement des façades de la Grave, le caractère sauvage du fleuve, le dôme. Le projet s'affranchit « de l'accroche à la façade pour permettre la découverte du lieu ». Au départ du port Viguerie, la passerelle flotte au ras de l'eau, elle s'écarte franchement de la façade pour ensuite revenir par un angle très marqué prendre appui sur la digue.

Le projet de Michèle Orliac se fonde sur « la même attitude » que pour le théâtre : « être le plus léger possible ». La passerelle se détache peu de la façade - 70 cm -, elle reste horizontale jusqu'à la tour Taillefer. L'accès à la terrasse se fait par un escalier et un ascenseur vitré. Le garde-corps est transparent, la structure en acier corten rappelle les couleurs de la façade de l'hôpital.

Le parti choisi par Sutter - Taillandier est de « réaliser un ouvrage technique » en rejoignant les deux points avec une passerelle qui est une courbe tendue d'une pente régulière et dont la structure est constituée par une poutre-caisson. Elle s'éloigne du bâtiment puis se rapproche pour venir s'accrocher à la terrasse. Les garde-corps sont transparents.

Le projet de Rémi Papillault part de l'intention qui fondait la réalisation de la terrasse du jardin des Abattoirs : cette terrasse avec son balcon qui s'efface, « laisse aller le regard » et « donne un vide à cette ville qui en manque ». Mettre en place un ascenseur en ce lieu était inconcevable. Il fallait un autre accès qu'il a trouvé en longeant la muraille et en entrant par l'usine électrique de la tour Taillefer. Cet accès « volé au site » emprunte ensuite le trajet de l'ancienne passerelle du meunier datant du XVIIIe siècle et encore en place actuellement. Elle sera remplacée et prolongée, mais son dessin reste le même.

L'équipe Munvez -Castel - Morel, dont le projet a été retenu, est partie en « regardant naturellement le site » avec la volonté d'échapper à « la dramatisation » qui a marqué les débats sur cet aménagement de la rive gauche. Elle relève l'importance des horizontales qui marquent le site et se propose de continuer en ce sens. La passerelle offre un parcours simple avec un garde-corps dont le dessin rappelle celui de la terrasse. L'ascenseur et l'escalier qui assurent la jonction avec la terrasse, constituent un élément vertical dont la nécessité technique se double d'un rôle de signal pour les Abattoirs.

Le projet de l'équipe Zirk et Faup, exposé mais non présenté au cours de la soirée, longe de très près le bâtiment de la Grave; il en est séparé par une toile en acier galvanisé. Les montants du garde-corps sont en acier laqué et la lisse supérieure en bois. La passerelle s'élève en pente douce jusqu'à l'endroit où le bâtiment de la Grave s'articule à la digue de béton. De là l'accès à la terrasse se fait par un ascenseur et un escalier.

Gérard RINGON / Catherine ROI

1 Equipes Munvez-Castel-Morel / Michèle Orliac & Miquel Batlle / King Kong
2 **Première consultation** équipes Puig Pujol Architectures & Stanescot / Véronique Joffre / Frédéric Zirk et Yves Faup. **Deuxième consultation** équipes Michèle Orliac & Miquel Battle / Agence Sutter+Taillandier/ Munvez Castel Morel / Rémi Papillault.

EN CONCLUSION : DES RÉFLEXIONS...

Diversités des manières de regarder la muraille, la digue et le fleuve, de les effleurer, de s'y appuyer, de s'y accrocher, de s'en distancer, diversités des solutions adoptées : aussi bien pour le théâtre Viguerie que pour la passerelle, les projets présentés proposent un ensemble de variations très riches de significations par leur manière de prendre place dans le lieu. Néanmoins - est-ce dû à l'heure avancée ? - les débats furent brefs et se ramenèrent à quelques termes convenus sur la posture à adopter dans un tel lieu : discrétion, affirmation, effacement ? Il nous semble que des propos tenus par les équipes lors de la présentation, auraient pu naître d'autres débats. Plusieurs équipes, notamment King Kong, disent avoir cherché auprès de la maîtrise d'ouvrage à mieux comprendre le lieu et son histoire, et le sens du programme. C'est aussi du côté de l'histoire du lieu que Rémi Papillault est allé chercher pour répondre aux questions que lui posait le programme de la passerelle. Reconsidérer ne serait-ce que l'histoire récente des rapports que la ville a entretenus avec le fleuve aurait permis de montrer la complexité des enjeux urbains, économiques et patrimoniaux, et de dépasser l'idée simpliste d'une reconquête actuelle. Rappelons simplement quelques jalons de l'histoire du dernier demi-siècle : la construction des digues, le réaménagement de la prairie des Filtres, les projets de voie rapide et de parking sur la rive droite abandonnés au profit d' une promenade, le remplacement du pont Saint Pierre, la patrimonialisation d'anciens bâtiments «utilitaires» (château d'eau, moulin, manufacture et abattoirs), les opérations immobilières du Bazacle, la promenade des Amidonniers , etc… Et les interrogations ne sont pas closes : ces deux projets touchent et regardent la Grave dont l'avenir est en débat depuis plusieurs mois. Mais curieusement rien ne fut dit à ce propos et sur d'éventuelles incidences quant aux deux projets. Il est vrai que le programme précisait que, de la passerelle, on ne devait avoir aucune vue directe sur l'intérieur des salles de la Grave !

Gérard RINGON

Dans cette consultation, le paysage de la Garonne comme les bâtiments qui bordent et qualifient le site sont emblématiques et représentent à l'échelle de la ville de véritables enjeux patrimoniaux. Toutes les équipes par la qualité de leur réponse ont montré leur intérêt pour le lieu et la question posée, qu'il s'agisse de la passerelle ou du théâtre…Pourtant, les équipes, comme les participants à cette soirée ont soulevé le manque de programmation plus poussée en matière patrimoniale, urbaine et paysagère.

1 En matière patrimoniale, alors qu'il s'agit de s'appuyer sur des édifices connus, et dans un cadre protégé, peu de données permettent aux concurrents d'en apprécier le poids et les capacités d'adaptation, ce qui explique de nombreux partis qui tentent de se « tenir à distance ». 2 En matière de paysage, la place de la Garonne et la richesse singulière des rapports qu'elle entretient avec la ville n'a pas fait à ce jour l'objet d'un travail fondateur spécifique . Si ce travail existait peut être alors considérerait-t-on mieux un des espaces où le rapport à l'étendue existe à Toulouse. Peut-être en le considérant comme une valeur pourrait-on imaginer qu'on le valorise mieux en évitant que des bâtiments se posent frontalement sur la Garonne, mais plutôt permettre des vues et qualifier en profondeur la ville comme cela se passe avec les bâtiments en peigne d'Empalot par exemple. Peut-être aurait-il été possible d'introduire plus de subtilité dans le lien à créer avec le fleuve, à la façon du projet de Rémi Papillault qui requalifie tout à la fois les édifices et le parcours, donnant au promeneur l'occasion de mieux appréhender cette diversité de contacts avec l'eau… 3 En matière d'urbanisme, ces projets se situent contre l'hôpital de la Grave, dont les 3 hectares représentent en ville un réel enjeu de reconstruction ou de renouvellement urbain. Pourquoi ne pas avoir intégré cette donnée alors que les évolutions du site questionnent depuis quelques années ? Enfin, et peut-être parce que ces questions n'ont pas été abordées en profondeur , une incertitude flottait sur le programme du théâtre, à la fois théâtre et promenade…incertitude qui a poussé l'équipe de King Kong à faire le choix du théâtre, alors que l'équipe de Munvez - Castel - Morel a répondu à la présence du fleuve en prolongeant sa berge en se détachant de l'hémicycle… Au bout du compte la logique du concours qui conduit à produire de l'image et n'incite pas aux échanges entre maîtres d'œuvre et maître d'ouvrage n'est pas toujours adaptée. Cette exposition est intéressante, parce qu'elle donne aussi à voir au delà de l'intérêt de chacun des projets, les limites d'un tel exercice sur un site aussi grand et complexe que cette portion de Garonne et de rive gauche de Toulouse.

Catherine ROI

_RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONS RIVE GAUCHE DE LA GAR

Selarl MUNVEZ-CASTEL-MOREL

2e concours — Equipe lauréate

B.E.T : Cesma

Concepteur lumière : Zissis Nasioutzikis

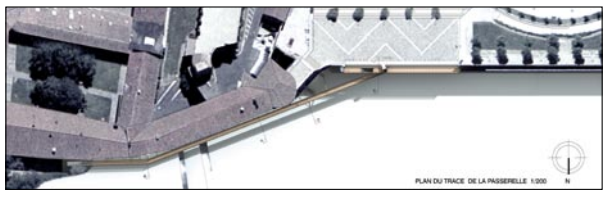

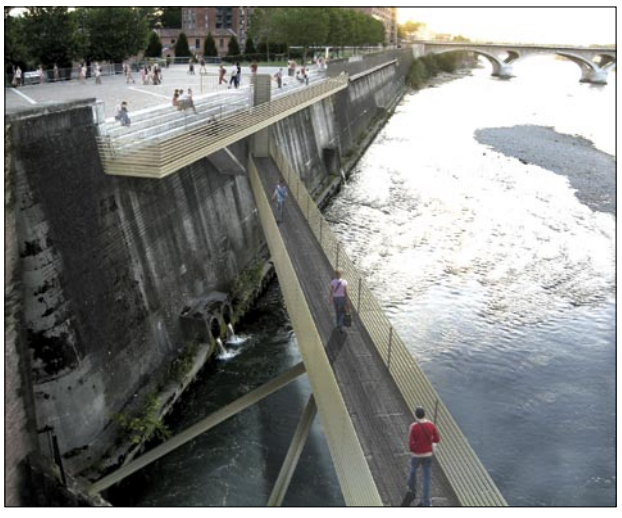

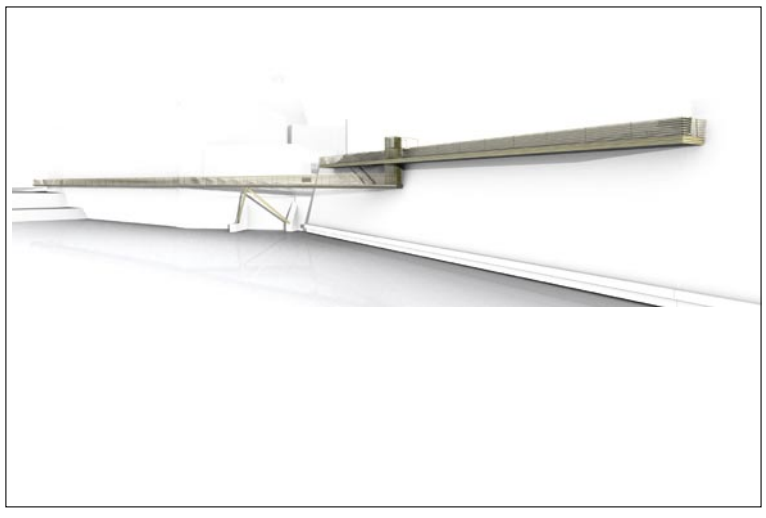

— Le tracé régulateur du projet, d'une extrême simplicité, s'appuie sur une direction horizontale linéaire, parallèle au fleuve et ce tant pour se fondre dans la géométrie du lieu que pour rendre aisée la promenade et en donner une lisibilité forte, immédiate, évidente. Pour que la passerelle prenne place, sans heurt, dans le site dont la structure se révèle à dominante d'horizontales et d'éléments linéaires (les digues, le fleuve, le parvis du musée, la chaussée …), elle se devait d'adopter une géométrie en résonance avec toutes ces composantes. S'agissant d'une promenade piétonne publique, son trajet se devait d'être direct, accessible à tous et néanmoins spectaculaire. La différence de niveau entre passerelle et belvédère est franchie par un escalier et un monte handicapé affirmés comme éléments techniques de transition ; ainsi la gaine du monte handicapé sert de structure de suspension de la passerelle au balcon du belvédère et évite tout report de charges sur le mur de la digue conformément aux exigences du programme. Ces éléments fonctionnent en vue lointaine comme points nodaux d'articulation entre passerelle et belvédère, l'ensemble forme « signal » d'accès possible au Musée depuis les berges. La simplicité de lecture dans l'espace de la passerelle sera idéalement traduite par le principe même de son garde corps : série d'horizontales en acier traité couleur « laiton » soulignant la directrice horizontale générale du projet ; la déclinaison de ces mêmes éléments sur le balcon du belvédère assurant la « reprise », au sens musical, du thème. —

YVES FAUP & FREDERIC ZIRK, architectes

1er concours

B.E.T : Seti / **Concepteur lumière :** E.T.I

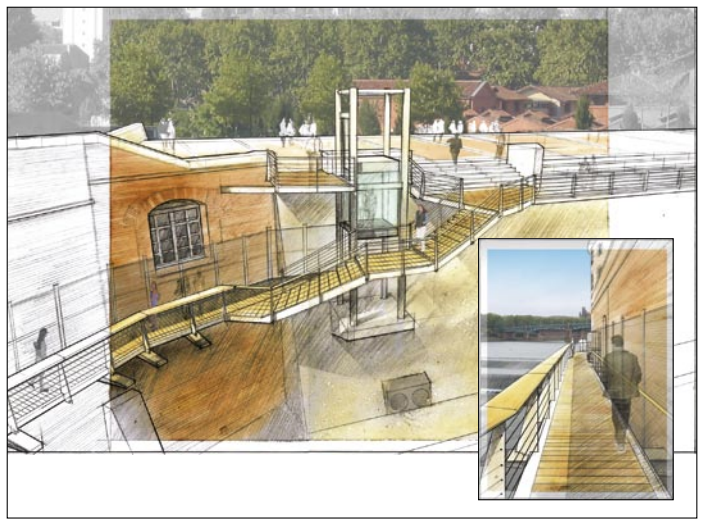

— La proposition a été guidée par le programme qui imposait une relation continue avec un fort dénivelé entre les deux points extrêmes, une section transversale minimale (très faible à notre avis pour le confort de croisement)et un accès handicapé. Indépendamment de la question que poserait la ou la non pertinence de cette liaison qui heurte la différence de caractère entre rive droite : promenade, quais, accès (voir Henri Martin) et gauche : succession de volumes baignant dans la Garonne, on a eu à faire face à un budget limité (au concours) et à notre avis insuffisant pour libérer les possibilités.. La solution proposée tenait compte de ces impératifs tout en proposant une largeur légèrement supérieure, tout en respectant le rythme de la façade de la Grave. Une liaison discrète sur fond de bâtiment ancien plongeant dans la Garonne au droit du Bazacle. —

Atelier d'architecture SUTTER + TAILLANDIER

2e concours

B.E.T : Prat / **B.E.T :** Otce / **Concepteur lumière :** Joël Berthon

— **La problématique :** Nous avons considéré l'ouvrage de la passerelle avant tout comme utilitaire et non comme une oeuvre d'Art. Il s'agit de se déplacer d'un point haut à un point bas, en l'occurrence du belvédère des Abattoirs à la berge du Port Viguerie et d'être accessible aux P.M.R., ce qui fait la particularité de ce projet par rapport aux passerelles horizontales. **Le Parti Architectural :** Nous avons choisi de réaliser un ouvrage d'une lecture simple et directe, qui se matérialise par un arc continu. Cet arc répond aux impératifs du programme : la discrétion de l'ouvrage et son insertion dans le site, l'accessibilité P.M.R. et la légèreté structurelle. Nous avons considéré cette passerelle comme une poutre « caisson » calée entre deux butons de béton, qui franchit plus de 100 mètres. Cette solution nous permet de suspendre la passerelle à l'aide d'ancrages discrets et de câbles légers, 20 mm d'épaisseur seulement, avec peu d'efforts à reprendre sur la structure du bâtiment de La Grave. Ce choix conceptuel nous permet d'écarter la passerelle de trois mètres des fenêtres de la façade de l'Hôpital quand le niveau est le plus critique pour les vis à vis, et d'éviter toute vue directe et d'accès dans les salles que les passants longent. Nous avons privilégié la continuité logique du parcours piéton des promeneurs, en faisant démarrer la passerelle du niveau accessible P.M.R. du belvédère. Ainsi, la Passerelle devient une rampe douce et harmonieuse, qui contourne et épouse, d'une courbe continue, la tour Taille fer et l'Hôpital La Grave pour se poser sur la berge du Port Viguerie. —

PUIG-PUJOL ARCHITECTURES

B.E.T : Groupe Alto Sarl

Concepteur lumière : L'observatoire 1

Plasticen : Gérard Tiné.

1er concours

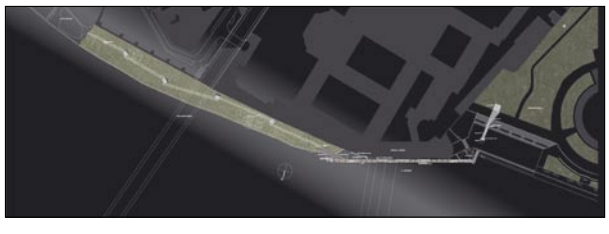

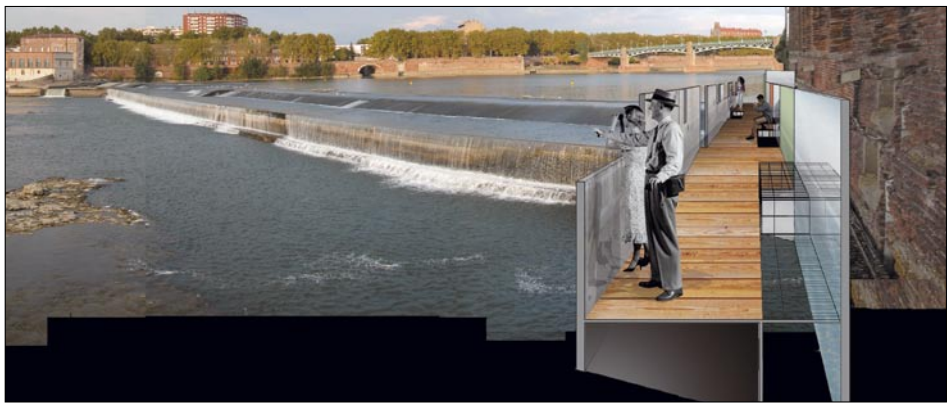

— **Une passerelle-promenade travelling :** un instrument pour le corps et le regard. La passerelle conçue comme une trajectoire de travelling rectiligne, un instrument pour le regard, un long "cadre" pour un mouvement linéaire sur le bassin de la Garonne. La promenade y engage les corps à hauteur de vision : Une passerelle-promenade prise entre deux gardes-corps à hauteur des regards qui tantôt découvrent ou occultent les multiples horizons du bassin de la Garonne dans la ville. **/** Le garde-corps côté fleuve est conçu comme un dispositif scénique, mettant en œuvre une succession de "cadres" au sens cinématographique du terme. Découpé, échancré, perforé verticalement et horizontalement, ajusté à de multiples horizons, il propose au regard un "montage" sans cesse renouvelé du panorama de la promenade. **/** Resserrant les points de vus ou cadrant notamment le clocher des Jacobins, les trois clochetons de la Dalbade, ou des segments du quai Henri Martin, des séquences de ville et de fleuve, se construisent et défilent donc au rythme du long travelling des allers et retours. **Ce dispositif de "cadre" s'applique aussi au plan du tablier :** Des trémies linéaires, longeant le garde-corps côté hôpital, laissent le regard plonger sur les flots, leur tourbillon et leur lumière changeante. **/** Les surfaces d'acier inox poli des gardes-corps captent et réfléchissent pour le regard distrait le miroitement de cette lumière qui bouge à la surface des eaux. **/** Le fleuve est donc là, sans qu'il soit nécessaire de se pencher pour le voir. Il apparaît fugace, cadré par endroits, sous nos pas avec ces milles reflets. **/** Alors, s'asseoir, à cet endroit, au-dessus du passage de la Garonne et laisser son regard se prendre dans la fascination de ses tourbillons et de ses lumières, aussi, dans la montée de l'embrun et l'envahissement sonore du fleuve-torrent au printemps. —

Black 7570 Plan Libre 2002 page 1

ONNE ENTRE LE PORT VIGUERIE ET LES ABATTOIRS

VERONIQUE JOFFRE, architecte
B.E.T : Prat sa
B.E.T : Guez ingenierie
Concepteur lumière : Marc Speeg
1er concours

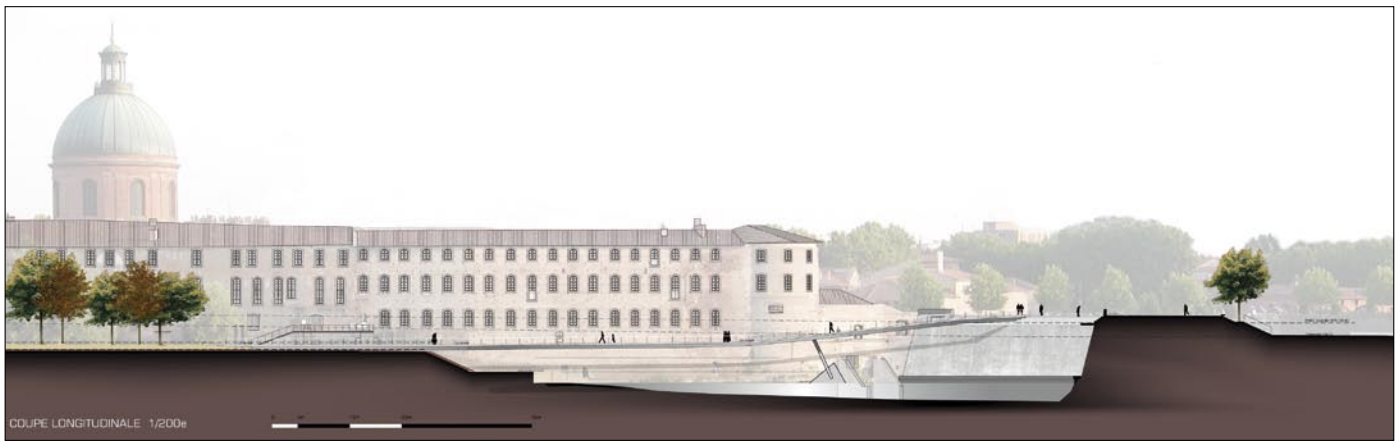

— Le parti pris du projet est d'aménager en rive gauche, un cheminement dont l'esprit tire l'inspiration du côté originel de ces berges à l'architecture digne, ordonnancée datée du 17e au 19e siècle, en contraste à la nature sauvage des berges et impétueuse du fleuve, un projet qui s'affranchisse des accroches laborieuses sur les façades classées, qui compose avec les contrastes d'ambiances actuels, et permette un franchissement avec détachement. En partant de la berge, le premier tiers est situé au plus près du niveau de l'eau, à la manière d'un ponton, il repose en période de basses eaux sur un berceau, posé sur la tête de la chaussée, il se met à flotter dès que le niveau de l'eau augmente. A l'opposé, le troisième tiers est ancré dans la digue et appuyé sur un poteau en retrait du courant, au pied de la Tour Taillefer. Entre les deux, le dernier tiers est posé entre deux appuis articulés. L'expression obtenue, l'indépendance de l'ouvrage sont rendues possibles par une solution structurelle de grande portée. La lecture d'ensemble est celle d'un arc réglé entre son point de départ et d'arrivée, une ligne suspendue entre le plan calme de l'eau avant le gué et l'accroche en hauteur sur le balcon, un élément d'architecture qui embrasse le lieu, et invite à s'y aventurer. Les changements de pentes, d'angles et de points de vue accompagnent le promeneur dans cette expérience d'espace. Venant de la berge, il s'avance sur l'eau immobile, de niveau jusqu'au gué, où, à l'instant de la chute, parfois accompagnée d'embruns, toujours sonore, la passerelle se retourne, revient vers les façades linéaires en amorçant une légère montée au pied des premières rangés de fenêtres, puis le dernier tiers dont le tracé se compose avec la présence forte de la tour Taillefer, monte franchement sur le vide, pour rejoindre le balcon et la promenade. Le cheminement à distance des façades de La Grave permet au promeneur d'apprécier leur élégante ordonnance, il donne la chance de cheminer en fin de journée, en pleine lumière. Cette distance évite aussi l'ombre portée de la passerelle sur la façade, et de modifier de façon peu avantageuse les proportions existantes. Le tracé dynamique, linéaire et fluide de la passerelle, associé à son expression architecturale tendue lui donnent la finesse que nous avons recherchée à cet endroit précis pour se composer avec la scénographie portée par le site. —

MICHELE ORLIAC et MIQUEL BATLLE, architectes
2e concours
B.E.T : Boma
Concepteur lumière : Pierre Rossignol
Economiste de la construction : Yves le Douarin

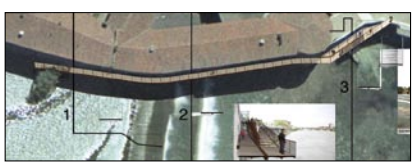

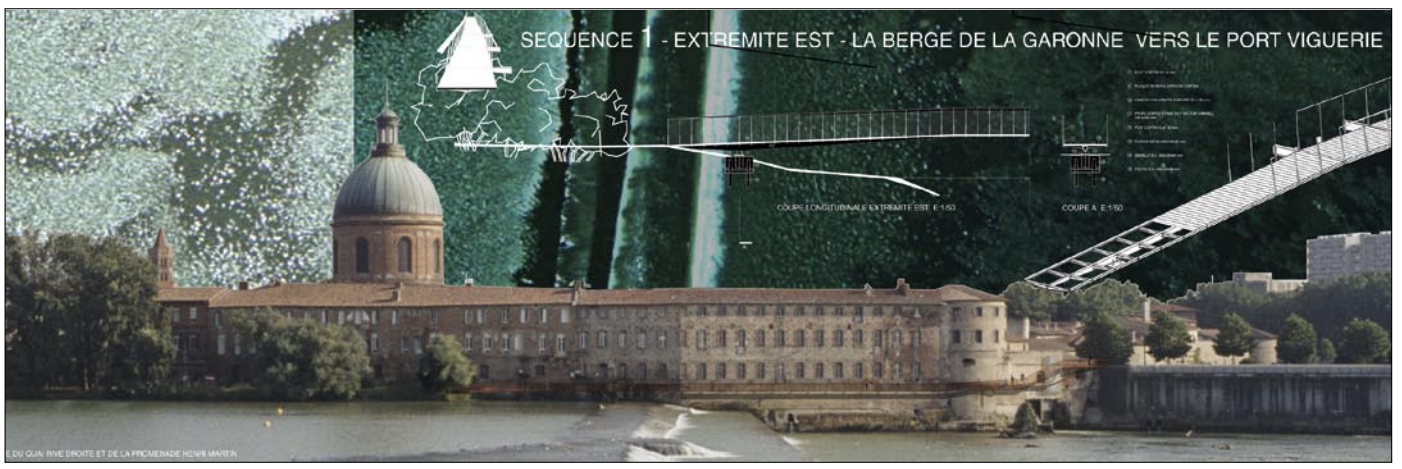

— Il a été recherché une grande discrétion de l'objet, tant depuis les quais de la rive droite que depuis la plateforme belvédère du jardin Raymond IV, rive gauche. Donc pas de prouesse technique ou formelle si ce n'est dans la recherche de l'extrême simplicité. Pour obtenir cette discrétion, sont importants : le tracé de la ligne sur le fond de façade de l'hôpital, en particulier dans le mouvement qu'il dessine à ses extrémités / la finesse et la légèreté de l'objet / sa transparence et sa couleur. **Le tracé :** il s'agit d' une ligne, simple, évidente, fine, qui vient à peine effleurer les extrémités, qu'il s'agisse du belvédère du jardin Raymond IV que de la berge de la Garonne. Elle est horizontale tout le long de la façade et monte vers le belvédère Raymond IV, par l'intermédiaire d'une poutre triangulée qui franchit les derniers 16 mètres pour atteindre la digue béton. / Elle descend en pente très douce vers la berge. Dans ce travail de tracé, la manière dont se résolvent les extrémités est très importante, et en particulier celle, coté jardin Raymond IV avec l'intégration de l'ascenseur. / La finesse et la légèreté de l'objet. **Il s'agit de réaliser :** un objet fin. Les poutres sont profilées de façon à réduire le champ du platelage. / un objet aérien, qui "circule" à une certaine distance du monument, ne fait que le frôler, pour s'en écarter légèrement, à chacune des extrémités. / En vision lointaine, la lumière passant entre passerelle et bâtiment la rend plus immatérielle. / En vision proche, depuis la passerelle, le bâtiment reste perceptible dans toute sa hauteur. / La transparence et la couleur, les matériaux, le métal est choisi pour la finesse qu'il permettra de donner à la structure, le corten pour sa couleur naturelle ocre rouge, qui s'effacera sur le fond de briques. / Le garde corps, un tissu métallique, crée une superficie semi transparente, comme une ombre sur le fond de briques. —

RÉMI PAPILLAULT, architecte
B.E.T : Seti
B.E.T : Girus
Concepteur lumière : Ingelux
2e concours

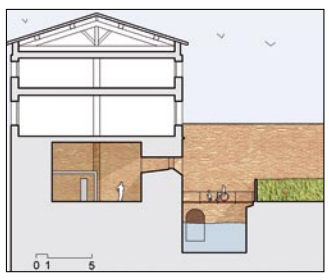

— Le nombre de consultations infructueuses sur ce site témoignent de la résistance du lieu à se laisser prendre car à priori son inclination est de rester inaccessible ou plutôt accessible par la procuration d'une passerelle suspendue sur le sauvage des flots du fleuve. C'est même dans cette accessible / inaccessibilité que résiderait sa beauté, son sens. Quelles sont les sensations éprouvées sur ce lieu ? Comment les préserver voire les renforcer dans le projet ? Est-ce simplement possible que d'oser mettre une passerelle ici ? Il nous semble qu'une réponse est possible, celle d'un «déjà là». A la fin du XVIIIe siècle Toulouse, comme de nombreuses ville de France, avait décidé pour la rive droite de la Garonne, sous l'impulsion de Saget, Intendant du Languedoc, de retourner la ville sur le fleuve par une ordonnance d'architecture et de quais dans un projet pour l'embellissement et le commerce. Ce projet, dans son inachèvement même, à donner une des plus belles figures urbaines de la ville. Dans le flamboiement de la lumière du soir nous pouvons, sous le couvert des platanes et dans la lumière du bord de l'eau nous mettre en contact direct avec une nature apaisée, celle de l'eau étal du bassin Garonne. Sur l'autre rive la haute « muralité » austère, institutionnelle, des grands hôpitaux de l'Hôtel Dieu et de la Grave tombe directement dans l'eau ne laissant un accès qu'au niveau du Port Saint Cyprien et d'une bande de terre aux couverts pittoresques. Cette dichotomie entre la flamboyante accessibilité de la rive droite et l'austère inaccessibilité de la rive gauche fonde un des caractères essentiels de la beauté de la ville. Le parvis s'inscrit dans un parcours en fond de composition du Musée Les Abattoirs et du jardin Raymond IV. Il fut dessiné pour « monumentaliser » le rapport au fleuve en créant un effet de surprise dans la découverte de la chaussée du bassin Garonne : essayer avec une forme géométrique simple d'ordonner le site, de donner un vide ouvert sur le fleuve pris ici comme signe du sauvage.

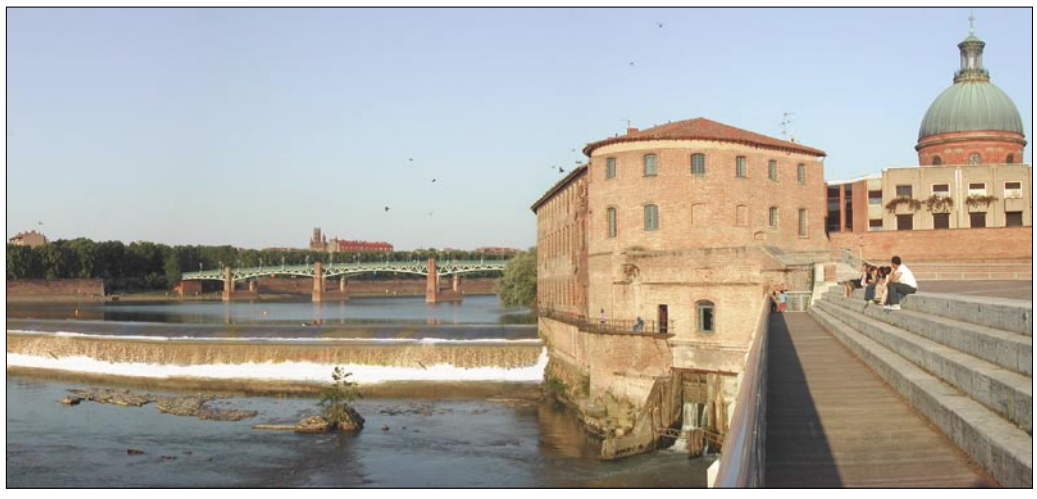

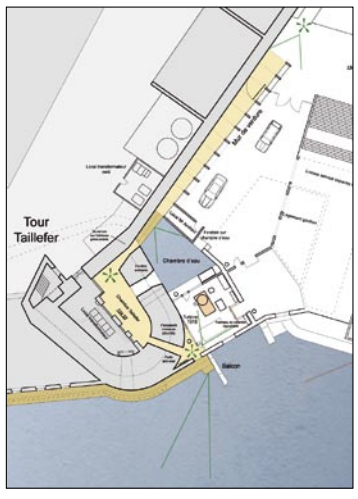

Ce caractère tient dans l'isolement de la figure. L'altérer du contact de la passerelle, pire d'un ascenseur, en affaiblirait le sens, tuerait la composition. Par ailleurs nous avons voulu la passerelle totalement accessible aux personnes handicapées en cherchant absolument à rester à niveau tout au long du parcours en évitant toutes marches mais aussi en évitant la discrimination d'un ascenseur toujours susceptible de panne à répétition lorsqu'ils sont sur l'espace public. Nous voudrions essayer ici de reconnaître les qualités des lieux à mettre en contact et à traverser, du Port Viguerie vers le Parvis des Abattoirs sur un parcours en reconnaissant les ambiances préexistantes. **La préservation de cela est un enjeu majeur du projet au travers de :** L'idée d'un passage « volé » au site **/** La reprise de la matière et de l'écriture industrielle de la passerelle existante **/** L'utilisation du faible écart d'altimétrie entre la rive Viguerie et le jardin Raymond IV **/** Et par la même faire l'économie d'un ascenseur. **/** Se glisser dans les failles existantes, dans l'épaisseur de la matière historique pour trouver des passages, des intervalles où se faufiler. **/ Mettre à profit ces passages pour scénographier des lieux différenciés :** Comment dire que là où le belvédère ouvrait face à la nature il buttera sur le premier plan d'une boîte, qui, quelque en soit le design, mettra la Garonne en second plan, qui avilira le rapport du spectateur au fleuve. Comment dire encore que vu en biais depuis le belvédère les raccords de passerelle et d'ascenseur détruiront la belle harmonie entre l'élévation de la Tour Taillefer , le spectaculaire de la chute de la turbine et les mouvements d'eau du fleuve. Comment exprimer que le courage réside parfois dans le silence. —

Black 0570 Plan Libre 20020 page 1

_AMENAGEMENT D'UN THEATRE DE PLEIN AIR AU PORT VIGUERIE

Selarl MUNVEZ-CASTEL-MOREL

B.E.T : Betem ingenierie
Acousticien : Thermibel
Scénographe : Thierry Guignard
O.P.C : S.C.O

Equipe lauréate

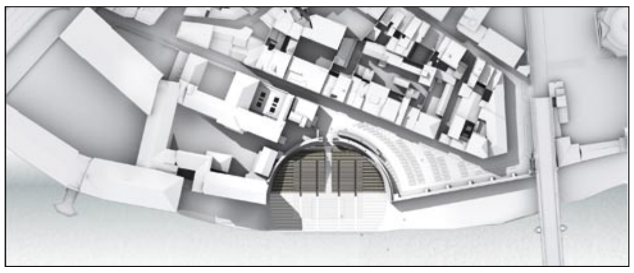

— Comment donner du sens à un équipement destiné au théâtre en dehors du temps du spectacle c'est-à-dire à peu près tout le temps ? Comment éviter que ce théâtre ne donne l'image désolante d'un équipement vidé de ses spectacles et de ses spectateurs tout au long de l'année ? Dans le site prestigieux de l'Hôtel Dieu, sous le regard quotidien de milliers de passants, la question devient essentielle, elle doit fonder notre réflexion. Il nous semble crucial, pour l'avenir de ce site, de lui permettre d'exister comme lieu d'utilité publique poly-fonctionnel, capable d'intégrer, outre l'activité théâtrale demandée toute activité urbaine, culturelle ou non, éphémère ou permanente, au gré des saisons et des pratiques. Le projet s'inscrit dans le programme d'aménagement des berges de la Garonne, dans la continuité de ceux déjà réalisés ou projetés sur les deux rives du fleuve ; plus particulièrement il s'appuie sur les principes utilisés pour réaliser l'esplanade du Musée des abattoirs à l'opposé de la promenade rive gauche : de vastes emmarchements permettent d'accéder aux gradins qui font face au fleuve et plongent vers la berge pour la prolonger et se fondre visuellement avec elle. Le principe d'un plan directeur incliné, réglant uniformément la partie des gradins, suggère, depuis l'autre rive, quelque pliage ou soulèvement du sol du quai. Un même matériau, le béton, une écriture identique pour les portiques formant gradins, pour les escaliers monumentaux, pour les aménagements de la berge, trament l'espace de la cavea pour donner naissance à un théâtre et aussi à un véritable espace de repos, de contemplation et au-delà à un lieu de toutes les appropriations urbaines possibles. L'accès aux gradins, côté rue, sera assuré par un double escalier, symétrique par rapport à la faille visuelle demandée ; leur monumentalité répondra à celle du portail clôturant le site et qualifiera avec force l'espace d'entrée en déterminant un effet de « seuil » spécifique et spectaculaire. Tous les équipements scéniques sont mobiles. Les loges montées sur roues seront aisément déplaçables et pourront être agencées au gré des utilisateurs et des spectacles ; elles pourront utilement marquer l'originalité du site vu depuis la rive opposée, notamment en vision nocturne, en éclairant de façon spécifique leurs faces réticulées. —

MICHELE ORLIAC & MIQUEL BATLLE, architectes

B.E.T structure : B.E.T Boma / **B.E.T fluides :** Satec / **Acousticien scénographe :** Gui Jourdan
O.P.C : Ifecc / **Concepteur lumière :** L.E.A

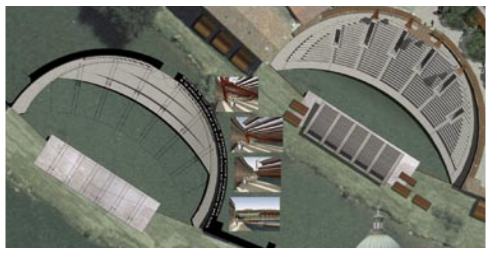

— Le théâtre est comme invité en ce lieu, comme peut l'être un cirque sur une place. Les éléments destinés à rester en place tout au long de l'année sont limités à la cavea et la dalle de base de la scène. En été ou à la veille d'un spectacle, l'objet se déploie et sort de son sommeil. **La cavea** : le projet propose de dégager largement le mur digue et en particulier les départs de son mouvement circulaire. / la cavea a un aspect d'objet démontable et léger : une structure métallique et des gradins en bois. Le caractère démontable est ici non seulement visuel mais réel. L'objet est péren e mais réversible. / un caractère de légèreté et de semi transparence / la forme du gradinage légèrement incurvée, donne l'aspect d'une toile tendue comme une tente de cirque. / la lumière passe à travers les gradins. Depuis les quais de la Daurade, le jour, notamment l'été, le mur se laisse deviner au travers des gradins comme au travers d'un voile. / la nuit, le mur éclairé est perçu dans toute sa hauteur même s'il apparaît de manière plus ténue au travers des tribunes. **Les autres éléments** : Présents seulement durant la période estivale, ils sont : soit repliables , les tours techniques et la couverture de la scène, prennent place dans la structure métal ; soit démontables : la passerelle et la régie; soit mobiles, les "roulottes" : les loges, les sanitaires, … Ils sont la marque et l'annonce du futur spectacle, l'indice de ce qui va advenir. Le nom du théâtre écrit en lettres "majuscules" et mobile constitue la façade de l'accueil. **Dans un lieu public tant à l'échelle de la ville que du quartier, Le projet prend place** : sur un tronçon d'une promenade urbaine au long de la rive gauche. Hors saison de spectacles, la cavea occupant le fond de l'hémicycle constitue un magnifique belvédère sur la ville et la couverture de la scène, repliée constitue une terrasse balcon sur la Garonne avec bancs et garde corps intégrés. La passerelle technique proposée sur le mur d'enceinte et occupant l'emplacement de l'ancien chemin de surveillance, peut à terme, devenir une promenade en haut du mur d'enceinte, modeste pendant des quais rive droite. La descente à double révolution accompagnant les gradins constituerait alors une magnifique entrée au « parc Viguerie « : dans un futur parc pour le quartier St Cyprien. L'entrée du parc se fait sous les gradins, vaste brise soleil, au travers duquel joue le soleil et se laisse deviner la Garonne, et le paysage urbain de l'autre rive. Un bassin d'eau occupe la partie basse et rappelle que nous sommes dans un ancien port. Il fait écho à l'eau du fleuve qui apparaît entre les gradins. Dans cet espace de semi ombre frais et protégé, règne une ambiance de serre sèche, un charme particulier. En suivant le mur d'enceinte en brique, le paysage s'ouvre progressivement à la pleine lumière et à la vue panoramique sur Toulouse et ses quais. —

Atelier d'architecture KING KONG

B.E.T : Ingerop sud ouest
Acousticien : Idb acoustique
Scénographe : Ducks sceno
O.P.C : Vincent Olivotto

— Au-delà d'une simple installation scénique contemporaine dans la technique et l'image, et pérenne dans sa structure, il s'agit d'implanter un bâtiment qui devra intégrer une dimension paysagère essentielle à sa parfaite implantation dans le site. A la fois bâtiment et paysage, ouvert sur la Garonne et confiné dans son atmosphère acoustique. Le projet a l'ambition, par un programme atypique, de redonner vie à ce que ce lieu fut jadis : un port, puis un square. Le projet d'amphithéâtre de port Viguerie se nourrit de l'histoire de son site d'implantation. Ainsi, la berge de la Garonne, au droit de l'hémicycle existant, adopte une géométrie qui évoque le radoub. La scène, à l'image d'une barge amarrée, tire son vocabulaire formel, son esthétique, du port jadis existant en bordure du quartier Saint-Cyprien. L'amphithéâtre se love dans l'hémicycle existant. Sans l'obturer tout à fait, il laisse apparaître et met en valeur le mur formant digue pré-existant. Le rapport formel qu'entretiennent le projet et ce mur est très important. C'est pourquoi un amphithéâtre massif et d'un seul bloc a été abandonné au profit d'un traitement en deux parties : un socle «inondable» sculpté en béton et des balcons bois comme des coques «échouées». La courbe de visibilité du gradin, conjuguée à la nécessaire parfaite acoustique du lieu, ont orienté le projet vers cette lecture de «balcons en pétales». La scène, comme une barge à quai, semble attendre que l'eau monte (ce n'est qu'illusion car elle est fixe. Une étude de flottabilité peut tout à fait être envisagée. A ce stade de l'étude, le projet respecte le programme de scène «inondable»). Le positionnement de cette scène, parallèle à la rue Viguerie, permet outre les avantages liés à l'acoustique d'orienter l'amphithéâtre dans l'hémicycle. Ainsi, dans la perspective du jeu, sur le plateau, la rive droite des bords de Garonne à Toulouse servira de fond de scène. Désormais, la scène du port Viguerie « regarde » et s'oriente sur le port de la Daurade. Le gradinage de l'amphithéâtre est décliné en deux parties, haute et basse. Il s'agit d'offrir au quartier Saint-Cyprien un espace public que la voiture avait conquis sur le square initial de port Viguerie. Il s'agit aussi de répondre à la montée des eaux de la Garonne et aux potentiels désordres qu'elles peuvent entraîner sur l'amphithéâtre. La partie basse de l'amphithéâtre répond à ces deux propos. En effet, ce « socle sculpté » en béton matricé et teinté dans la masse permet d'offrir côté ville, en sous-face des balcons, un espace public à échelle urbaine. A la fois foyer du public et zone de déambulation hors périodes festives. Côté Garonne, ce socle offre des assises en hémicycle, à proximité immédiate du plateau scénique. L'intérieur de ce socle est un intérieur «habité». Il abrite les loges, sanitaires du public et locaux de rangements. Une pente générale de 5% permet l'accessibilité aux personnes handicapées, près du proscenium, et permet de gérer une descente des eaux plus « propres » en cas d'inondation. Cette pente générale, orientée vers la Garonne, permettra d'éviter l'effet de flaques et poches d'eaux nuisibles à la pérennité des matériaux de sol et à l'usage du lieu. En partie haute des gradins, hors zone des plus hautes eaux connues, s'implantent des balcons bois. Au nombre de cinq, ces «pétales», en cas de crue centenaire, seront à l'abri des eaux tumultueuses du fleuve Garonne. —

FORMATION

_PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PRÉNÉES

Suite du Programme des stages 2005

4 De l'échange de documents à la conception collaborative

— CONTEXTE

Le secteur de la construction fait intervenir de nombreuses disciplines. Chacune d'elles a évolué indépendamment, avec ses terminologies, ses méthodes et ses technologies propres et ses moyens spécifiques d'exprimer et de communiquer les informations. Cette fragmentation cause de nombreux problèmes et des difficultés de communication entre intervenants. Elle affecte le coût et la qualité des projets de construction de manière significative.

Des progrès importants ont été faits dans le domaine de l'interopérabilité avec les travaux de l'IAI, Alliance Internationale pour l'Interopérabilité. L'IAI a défini un langage commun, les IFC qui a été adopté par les principaux éditeurs mondiaux comme Autodesk (ADT), Graphisoft (Archicad), Nemetschek (Allplan), Bentley (Triforma) pour ne citer que les éditeurs de logiciels de CAO.

On va évoluer progressivement **de l'échange de documents au partage d'une maquette numérique du projet entre tous les intervenants de la maîtrise d'œuvre**, maquette qui sera transmise à l'achèvement des travaux au gestionnaire du patrimoine.

C'est un saut culturel majeur qui entraînera des changements importants dans les pratiques et les relations interprofessionnelles.

L'École d'Architecture de Toulouse est consciente de l'importance des actions de promotion en direction des maître d'ouvrage et gestionnaires de patrimoine qui sont en mesure d'impulser ce changement. En association avec LAURENTI, elle propose de **formaliser une démarche HQI (Haute Qualité Informationnelle)** qui accorderait enfin à l'information l'importance qu'elle mérite.

— OBJECTIFS

Dans le domaine de l'échange et de la production de documents : Donner les moyens de s'approprier les pratiques en vigueur / Découvrir les pratiques émergentes.

Dans le domaine de la conception collaborative : Découvrir les premiers outils pour une véritable conception collaborative / Prendre conscience des évolutions à venir et de leurs incidences sur les métiers et les relations entre acteurs / Identifier les opportunités qui vont s'offrir à l'architecte dans une nouvelle chaîne de production de l'information sur le projet.

— FORMATEURS

CIFCA (Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture) / LAURENTI, Société de Conseil en Informatique pour les métiers de la construction. Services et catalogue en ligne www.laurenti.com Contact pédagogique : Bernard Ferriès 05 34 66 62 99 - Info@laurenti.com

— PRIX

270 euros.

— DURÉE ET CALENDRIER

Regroupement sur 2 jours : 17 et 18 juin 2005

— RENSEIGNEMENTS

Cellule Formation Continue CIFCA/EAT - Annie Montovany au 05 62 11 50 63 - e-mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr

Yves Fuchs au 05 62 11 49 12 - e-mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

— INSCRIPTIONS

En ligne : www.laurenti.com ou par fax au 05 34 66 62 99

_FORMATIONS PROPOSÉES PAR MC FORMATION

dans le cadre du partenariat avec le Pôle Régional Midi-Pyrénées de Compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie

1 Stage d'actualisation de la formation de coordination

SPS de niveau 1

Dates : 7 et 8 juin et 22, 23 et 24 juin 2005
Durée du stage : 5 jours
Coût de la formation : 1150 euros
Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

2 Stage d'actualisation de la formation de coordination

SPS de niveau 2

Dates : 9 et 10 juin et 22, 23 et 24 juin 2005
Durée du stage : 5 jours
Coût de la formation : **1150 euros**
Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

3 Stage de formation de coordination

SPS de niveau 1

Dates : 12, 13, 26 et 27 mai, 2, 3, 16, 17 et 30 juin et 1, 7, 8, 20, 21, 22 juillet 2005
Durée du stage : 15 jours
Coût de la formation : 2400 euros
Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

4 Stage de formation de coordination

SPS de niveau 2

Dates : 12, 13, 26 et 27 mai, 2, 3, 16, 17 et 30 juin et 1, 7 et 8 juillet 2005
Durée du stage : 12 jours
Coût de la formation : 2016 euros
Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire

— LIEU DE LA FORMATION

MC Formation 3 rue des Charrons - 31700 Blagnac

— RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

MC Formation - 3 rue des Charrons - 31700 Blagnac
tél : 05 61 15 79 93 - fax : 05 61 15 79 92
Site : www.mcformation.com - e-mail : mc.formation@wanadoo.fr

_FORMATION DU CEDHEC

Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris. Session 2005-2007

Le cycle d'études spécialisées du Centre des Hautes Etudes de Chaillot est une formation post-diplôme ouverte aux architectes qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural et urbain. Elle se déroule sur 2 années universitaires, à raison de 2 jours tous les 15 jours (lundi/mardi).

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 6 juin 2005.
Les frais d'inscription sont équivalents à ceux d'un troisième cycle universitaire. Audition des candidats du 20 au 24/06/2005 (entre 50 et 80 candidats seront retenus).

Début des cours : le 12/09/2005.
Se procurer le dossier de candidature sur www.citechaillot.org

— RENSEIGNEMENTS

Konstantina Vogiatzi, CEDHEC
tél : 01 58 51 52 66 - e-mail : kvogiatzi@citechaillot.org

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom : .....
Prénom : .....
Profession : .....
Adresse : .....
e-mail : .....

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :
La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées *Mensuel*
A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Société d'édition : Première Réponse - 9, bld des Minimes 31000 Toulouse / tél. : 05 34 40 60 32 - fax : 05 34 40 69 31- Dépôt légal à parution / **Registre du commerce :** RCSB 414 832 089 - **N° commission paritaire :** 1204 T 82517 **Gérant - directeur de la publication :** André Gérome Gallego

Directeur de l'information : Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Ont participé à ce numéro :** Jean Nouvel, Rémi Papillault, Gérard Ringon, Catherine Roi. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol. / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Impression :** SRI

Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. : 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, de la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : iconcept, Technal, Imerys T.C., Lafarge, Soprema, Pilkington, Oddos Buro.

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

_LES ENTRETIENS DE LA CITÉ

De quelles compétences avons-nous besoin pour édifier la cité de demain / Les 10 et 11 juin 2005 / Amphithéâtre du Conseil Régional Midi-Pyrénées 22 avenue du Maréchal Juin à Toulouse

Colloque organisé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Pôle Régional Midi-Pyrénées de compétences en formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie

1 Pourquoi ces entretiens ?

Cette manifestation est destinée à explorer la complexité qui caractérise aujourd'hui l'édification de la Cité afin de contribuer à une meilleure définition et à une plus grande efficacité des formations initiales et continues des acteurs de la Ville, dans une perspective de développement durable. C'est un outil de recherche dans la réflexion prospective sur les actes fondateurs de la Cité. **Quand nous disons édification :** Il s'agit du développement de la cité existante, de sa transformation, de son extension, de sa perpétuelle re-création et adaptation, ou, éventuellement, de sa création. **Quand nous disons Cité :** Nous voulons signifier que ce sont les objectifs humains, sociaux, culturels, politiques et économiques qui nous importent le plus, étant supposé que la plupart des moyens et outils du développement sont en notre possession, mais que c'est l'art d'en user qui pose problème. **Quand nous disons compétences :** Il s'agit de la somme des savoir-faire, des expériences, des connaissances, des moyens intellectuels d'analyse et de synthèse qui caractérisent les actions que produisent, ensemble ou séparément, les acteurs de ce développement.

2 Les compétences

Les compétences sont portées par les acteurs. C'est par eux qu'elles entrent en application, par leur confrontation qu'elles s'assemblent, par leur synergie qu'elles évoluent et agissent. La compétence politique —administration sociotechnique de la cité— est celle qui a pour vocation de détecter ou d'anticiper les besoins, de décider puis de faire ou de faire faire, après avoir organisé les moyens.

Cette compétence s'exprime à trois niveaux :

a/ A la base, par le citoyen, qui en démocratie peut exprimer librement ses aspirations, dire les besoins qu'il ressent, les formuler, les faire connaître. Les citoyens se regroupent pour produire une réflexion d'ordre pratique ou politique, souvent expression d'intérêts individuels ou sectoriels. Malheureusement, la somme des intérêts individuels n'a jamais fait l'intérêt collectif. Affiner la proposition sera le rôle des associations, syndicats, clubs et unions créés pour exprimer la revendication, et autant que possible la faire aboutir. Les moyens sont le débat, la concertation, la négociation…

b/ A côté l'élu, émanation du citoyen, porte la responsabilité de ce qui aura été choisi, de la qualité de la réflexion et de la pertinence de la réponse. Les moyens sont le débat, la confrontation des idées, la concertation au sein de démarches participatives.

c/ Pour l'édification de la cité, l'élu choisit des conseils, qui lui proposent des analyses et des synthèses, des solutions, des politiques orientatrices, des éclairages particuliers et adaptés.

Parmi ces conseils, les experts, les techniciens, privés ou publics, lui apportent leur concours de spécialistes de toutes disciplines : la compétence sociale / la compétence technique / la compétence juridique, / la compétence économique / la compétence méthodologique…

Sur le projet urbain, une approche globale s'impose. Est-on sûr aujourd'hui de la cohérence dans la mise en œuvre de ces approches par les acteurs ? Dans ce système de conseils, de revendications, de décisions, d'actions, de conséquences, il semblerait naturel de toujours trouver des solutions pertinentes pour des cités épanouies …

Et pourtant, les espoirs sont souvent déçus … Stéphane Paoli, sur France Inter, posait récemment à Christian de Portzamparc cette question :« le malaise de nos villes ne traduit-il pas un profond malaise social ? » Quel est ce malaise ? Comment s'exprime-t-il ? De quels faits avérés et de quels non-dit est-il l'expression ?

3 Les constats

Le Pôle a diligenté début 2005 une étude dirigée par Nicolas Golovtchenko, enseignant chercheur en sociologie, qui a posé ces questions à des responsables politiques d'une part et à des acteurs techniques d'autre part. Leurs réponses expriment que les aspirations des usagers et des décideurs ne sont pas satisfaites, que des insuffisances (notamment méthodologiques) se font jour, que des dysfonctionnements liés à l'usage individuel et collectif sont souvent constatés, que des interrogations et des insatisfactions traversent l'ensemble du corps social qui produit la cité et en est l'usager …

L'étude nous dira si cette perception est pertinente… L'édification de la cité pose des problèmes que nous ne savons (ou ne pouvons) pas toujours déceler, poser et résoudre. À partir de ces constats, tenter l'identification des multiples causes de dysfonctionnement et en poser la problématique doit constituer la première étape de notre réflexion.

4 Les voies de recherche

La deuxième étape sera de trouver des solutions ou plus modestement de tracer des voies de recherche afin de dire comment perfectionner, développer, compléter, acquérir, ou créer les compétences qui font défaut. Par quels moyens, quelles démarches, quelles méthodologies, quelles pédagogies, tant au cours de la formation initiale que de la formation continue, pourrons-nous augmenter les capacités d'analyse, de compréhension et de réponse de chacun des acteurs de la cité, tout en assurant la cohérence de l'ensemble ? Quelles sont les méthodes, les pré-requis, les parcours, les croisements, les juxtapositions, les expériences qu'il nous faut mettre en place ? Des offres de formations accessibles aux acteurs techniques et aux décideurs doivent favoriser la rencontre et l'apprentissage des méthodes et langages spécifiques de chacun dans le plus grand respect des valeurs qui caractérisent la dimension sociale des projets.

5 A la suite des entretiens

La Structure du Pôle Midi-Pyrénées de Formation Continue des Acteurs du Cadre de Vie. Le Pôle Midi-Pyrénées reçoit l'appui : de ses composantes essentielles et fondatrices : dans le domaine du savoir et de la pédagogie : l' École d'Architecture de Toulouse, dans le domaine des pratiques professionnelles : le Conseil de l'Ordre des architectes de Midi-Pyrénées, et dans le domaine de l'art, de la culture, du patrimoine et de leurs finalités : la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la DAPA Direction de l'architecture et du patrimoine au Ministère de la culture qui exerce la tutelle des Écoles d'architecture, de l'Ordre des architectes et de la formation professionnelle continue, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées dont les élus soulignent l'intérêt qu'ils portent à ces questions, intérêt concrétisé par la Convention partenariale qui va lier la Région et le Pôle , de ses membres associés : Union Régionale des Conseil en architecture, urbanisme et environnement / Organismes de formation et OPCAs / Professionnels du bâti et du cadre de vie et leurs institutions représentatives (syndicats, associations, etc)

Le Rôle du Pôle de Formation Continue : Le Pôle a pour vocation de susciter des projets pédagogiques et des contenus de formation, en adéquation avec les demandes reconnues, identifiées, dans son domaine de compétence. Dans l'environnement interdisciplinaire des Universités toulousaines, Le Pôle de formation est apte à faire évoluer les outils et moyens pédagogiques utilisés en formation tant initiale que continue tout au long de la vie. Il est prêt à mettre en place les recherches nécessaires, sur les problèmes identifiés par les Entretiens afin d'anticiper sur les besoins. Il est prêt à expérimenter de nouvelles dynamiques, de nouvelles pratiques, et donc décidé à sortir des sentiers battus, en suivant les lignes directrices que les entretiens auront tracées. Ces entretiens sont donc le moyen que peuvent se donner mutuellement les décideurs, les citoyens et les hommes de l'art pour faire évoluer par des pédagogies adaptées et des pratiques nouvelles les conditions pour édifier, avec de meilleures chances de succès, la Cité qui nous réunit.

Renseignements : Ecole d'Architecture de Toulouse, tél. : 05 62 11 50 63

PROGRAMME DES TRAVAUX DU VENDREDI 10 JUIN

9h30 Accueil des participants par Philippe Vigneu, président du conseil régional de l'ordre des architectes

9h45 Ouverture des travaux par Monsieur Martin MALVY, président du CR MP. Philippe Vigneu : présentation de Stéphane PAOLI animateur des travaux

10h15 La CITÉ : une systémique complexe David Mangin architecte – urbaniste, enseignant à l'école d'architecture de la ville et du territoire de Marne la Vallée, auteur de La ville franchisée

11h00 Les bâtisseurs de la CITÉ : Yves DAUGE, sénateur, maire de Chinon.

11h30 Les acteurs de la CITÉ :Jean-Michel DUCOMTE avocat, politologue, président national de la ligue de l'enseignement

12h00 Intervenir sur la CITÉ : une volonté politique, l'exemple d'Euralille : Alain Cacheux, adjoint au Maire de Lille

12h45 L'État et son action sur la CITÉ : Monsieur Gilles de Robien, Ministre de l'Équipement. (sous réserve)

13h15 à 14h30 Buffet de restauration – Échanges libres

14h30 Constat et objectifs : Débat après restitution de l'enquête sur la perception des compétences nécessaires pour édifier la CITÉ d'aujourd'hui. Le point de vue d'élus et de techniciens privés et publics, acteurs de la ville avec Nicolas Golovtchenko, enseignant chercheur à l'université de Toulouse le Mirail

15h15 Rappel des objectifs de ces Entretiens sur l'identification des compétences requises pour édifier la CITÉ : direction régionale des affaires culturelles en Midi-Pyrénées.

15h30 RÉPARTITION EN ATELIERS

15h45 Atelier 1 : CITÉ et culture.

La perception de la culture de la CITÉ et sa perception physique permettent à l'individu de s'approprier les lieux. Avec les apports de Rémy Papillault, architecte, professeur à l'école d'architecture de Toulouse, de Jean Paul Blais, urbaniste, ministère de l'équipement, et de Bernard Pouyet, président de l'APERAU.

15h45 Atelier 2 : CITÉ et prospective

La connaissance des besoins de la CITÉ permet de projeter l'avenir en termes de besoins à satisfaire. La ville prospective est dynamique. Elle est le lieu où peuvent naître les utopies.

Avec les apports de Jean Frébault, membre du C. G. des Ponts et Chaussées, d'Auguste Derrives, vice-président de l'union nationale des foyers de jeunes travailleurs, et de Pascal Courcier, architecte, responsable de l'aménagement du grand Toulouse.

15h45 Atelier 3 : CITÉ et territoire

Au delà de la connaissance descriptive du territoire dans lequel s'inscrit la CITÉ, il importe d'identifier les échelles de diagnostic et de devenir. Avec les apports de Madame Marie-Christine Jaillet responsable du pôle Ville à l'Université de Toulouse, de Madame Marie-Dominique Calça, du ministère de la santé, enseignante à l'école de santé de Rennes, de Pierre Fernandez, professeur à l'école d'architecture de Toulouse et de Monsieur Christian Jouve sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture du Tarn.

17h00 La Compétence et la Formation continue : Rôle, moyens et politique du conseil régional de Midi-Pyrénée. Par Madame Monique Iborra, première vice-présidente.

Soirée libre

PROGRAMME DU SAMEDI 11 JUIN

9h00 Débat après restitution des travaux de la veille par Stéphane PAOLI.

9h45 Table ronde pluridisciplinaire sur les compétences : Compétence juridique : Les instruments législatifs et réglementaires en matière de production de l'espace. Compétence économique : les procédures économiques qui conditionnent le développement et son financement : Compétence sociale : la dimension sociale de la CITÉ : / Compétence technique : l'apport de la technicité au service des besoins / Compétence méthodologique : la nécessaire gestion de l'ensemble des compétences des acteurs et l'organisation de leur complémentarité ; la mise en œuvre rationnelle des moyens pour une opérationalité efficace.

12h00 La place des compétences et des formations qui s'y rattachent au regard des besoins de tous les acteurs de la CITÉ : Jean Louis Chauzy, président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées.

12h20 La CITÉ se construit au travers et au service du bouillonnement culturel des compétences : Monsieur Renaud Donnedieu de Vabre, ministre de la culture et de la communication. (sous réserve)

13h00 Clôture des travaux et invitation aux entretiens de la CITÉ 2007 César Juvé, directeur de l'école d'architecture de Toulouse, co-président du Pôle de compétences en formation continue des acteurs de la cité.

13h15 Buffet- débat.

15h30 Fin des Entretiens de la CITÉ 2005

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

_JAÏPUR, UNE VILLE ROSE EN INDE

Jusqu'au 21 mai 2005 / CMAV, Toulouse

Un atelier à Jaïpur, Rajasthan

Durant trois années, 6 étudiants de l'Ecole d'Architecture de Toulouse et autant de parisiens de l'Ecole de Paris Malaquais ont rejoint des étudiants indiens pour un atelier intensif de relevé et d'analyse de maisons-palais du XVIII^e siècle à Jaipur en Inde avec le soutien des Ecoles, de la Direction de l'Architecture et de l'Ambassade de France en Inde. L'exposition présentée début mars à l'EAT et aujourd'hui au CMAV en présente une synthèse des résultats.

Cet enseignement s'inscrivait pour l'Ecole de Toulouse dans un séminaire de 5ème année intitulé « Stratégies Urbaines, Villes et Territoires » où les étudiants devaient produire un mémoire thématique sur l'année et sur le temps de l'intensif un relevé architectural ainsi qu'une étude en lien avec leur thème. En 1727, Jai Singh II, prince d'Amber, décida de construire une ville nouvelle dans la plaine non loin des montagnes où étaient établies depuis le XII^e siècle le palais et la ville fondés par ses ancêtres.

Il commanda les plans à un prêtre bengali, Vidyadha Battacharya, qui composa une ville quadrillée par de larges avenues se coupant à angle droit divisant des quartiers réservés au commerce et à l'artisanat.

Pour encourager la venue de nouveaux habitants, Jai Singh, un peu comme on le voit sur les bastides médiévales, va exempter de taxes les nouveaux venus et même leurs offrir des parcelles plus ou moins bien placées selon le rang de la personne. Le long des voies principales, il fit construire en moins de dix ans des portiques de pierre ouvrant sur des commerces à la façon de nos ordonnances classiques. Les nouvelles constructions devaient s'implanter au droit de ces boutiques générant une typologie de maisons très spécifiques. Sur le reste des grands îlots sur plus de deux siècles sont venus s'implanter des maisons à cour, dites « havelis », littéralement : « maisons à vent », de plus ou moins grande taille construites avec une cohérence typologique qui impressionne aujourd'hui : de la maison urbaine ou suburbaine aux pièces disposées autour d'un simple vide jusqu'à de véritables petits palais composés sur plusieurs cours à portiques communicantes.

La maison à cour est un des types architecturaux traditionnels les plus répandus dans le monde. On la retrouve aussi bien autour de la Méditerranée depuis l'Espagne, les pays arabes, la Turquie, qu'en Amérique Latine, ou en Chine. Il est tout à fait singulier qu'une telle constance morphologique se retrouve dans des pays aussi différents par leur culture.

Pour déceler les spécificités éventuelles d'un habitat indien, nous avons comparé de manière plus détaillée les modes de distribution de l'espace domestique, les particularités constructives, et, bien sûr, observé les usages précis auxquels ces maisons correspondent.

Notre méthode de travail a donc été essentiellement comparative à l'échelle de la ville de Jaipur. Une des interrogations que nous formions aussi était de savoir dans quelle mesure les différences ethniques ou religieuses (comme par exemple entre hindouistes et musulmans) dans une société multiculturelle comme l'Inde, engendrent des différences morphologiques sensibles dans les types architecturaux.

Une autre direction d'étude était de nous interroger sur le devenir de ces maisons et de ces tissus urbains, sur les problèmes que posent leur adaptation aux modes de vie contemporains. On sait que ces maisons, par leur distribution particulière, par l'importance des espaces en plein air, sont souvent abandonnées ou détruites dans d'autres pays, car difficilement transformables. Un des buts de notre étude était aussi de lancer des pistes de réflexion pour l'utilisation de ce patrimoine et dans le même temps de constituer une documentation pouvant être utile à l'Inde pour un programme de sauvegarde et de mise en valeur. Si l'architecture monumentale indienne a été largement publiée, les tissus urbains et les architectures qui les composent n'ont eux été que très partiellement explorés.

« De cette confrontation à la mesure du réel naît, peut-être pour la première fois, un savoir sensible de l'édifice. Ce savoir sensible serait fondateur dans la constitution individuelle de la culture architecturale. »

Il peut tout de même sembler curieux d'envoyer des étudiants de 5^e année, à plus de 8000 kilomètres faire des relevés de bâtiment du XVIII^e siècle pour tenter d'apprendre la discipline architecturale.

La pédagogie mise en place tient autour de plusieurs notions :

- La constitution d'un savoir exploratoire et cumulatif par le mémoire :

Le mémoire, bête noire de nombreux étudiants nous paraît être un des outils majeurs de la formalisation des savoirs de l'architecte. L'intérêt pour l'analyse, l'abstraction et la modélisation des phénomènes, s'appuie ici sur des cas très concrets et limités dans leur ampleur comme l'étude sur les rythmes et tracés urbains, sur les limites, la végétation, la structure commerciale, la gestion de l'eau, la patrimonialisation…

Il y a là une dimension expérimentale, exploratoire, dans la mesure où sur des thématiques consacrées, sont défrichés des territoires de recherche inviolés.

L'idée générale est que la communauté scientifique de l'Ecole d'Architecture puisse produire de la connaissance avec la même rigueur de méthode que les universitaires, problématique / sources / méthode d'analyse…, mais avec notre spécificité de l'exploration scientifique par le dessin, la cartographie, la vidéo et autres outils de l'image.

Les travaux se complètent, ils sont discutés, repris d'une année sur l'autre, archivés à la bibliothèque et serviront de base à une publication en cours de rédaction.

- Eprouver physiquement l'architecture, ailleurs, en Inde :

Dans l'éducation de l'architecte, le voyage est un moment privilégié où sortant des livres et des salles de cours l'étudiant va éprouver physiquement l'architecture, les espaces : ressentir des émotions. Loin derrière la littérature, la musique, le cinéma, l'architecture peut produire au-delà du fonctionnel et du bien construit, des objets pour émouvoir. Mais la difficulté tient tant dans la reconnaissance des sensations éprouvées que dans la compréhension des dispositions d'espaces, de matière, de lumière qui les ont suscités.

Le voyage dans sa part d'insécurité, de remise en cause de soi même ouvre le visiteur à l'émotion, la sensation, dans un pays comme l'Inde, où s'opère une violente, brutale, provocante, douce et harmonieuse remise en question de tout…

- La re-connaissance par le relevé au 1/50^e :

Pour la plupart des étudiants, ces havelis auront aussi été leur premier relevé. Durant la première semaine, les étudiants s'installent dans des bâtiments sélectionnés pour en prendre la mesure. En vivant avec la ou les familles, ils comprennent de l'intérieur comment fonctionne le bâtiment à différentes heures, différentes lumières… ils en retirent un « relevé d'usages ».

Dans le même temps, ils doivent aussi établir au 1/50^e un relevé spatial et constructif de plans, coupes, façades, « plan de ruine », coupes axonométriques permettant de révéler les dispositions d'espaces sur l'ensemble.

De cette confrontation à la mesure du réel naît, peut être pour la première fois, un savoir sensible de l'édifice. Ce savoir sensible serait fondateur dans la constitution individuelle de la culture architecturale.

- Les thèmes d'une architecture savante :

Le choix de Jaipur comme site d'étude se fonde aussi et peut être d'abord sur les qualités de compositions territoriales, urbaines, et architecturales dont la simplicité apparente permet de saisir les fondamentaux rapidement, condition sine qua non d'un atelier intensif hors les murs. Le lien qui unit ces différentes échelles est au cœur de l'analyse.

La composition axée, la tripartition, le servant-servi, les homothéties spatiales, l'inertie thermique et la captation de l'air pour résister au 50° de l'été, la récupération des rares eaux de pluies, l'habitabilité autour de la protection de la famille, les séquences du public au privé pour la mise à distance, l'ergonomie spécifique du assis par terre, les qualités de décor sculpté et peint, l'idée de luxe dans le détail, l'évolutivité spatiale et structurelle, la rationalité constructive sur la base de matériaux limités, les subtilités de l'entre deux, du creusé dans l'épaisseur , le rapport à l'extérieur et au ciel et tant d'autres thèmes sont quelques-uns des éléments qui font la qualité de cette architecture que le relevé tente de rendre compte.

Cette complexité, cette richesse de composition n'a d'équivalent chez nous que dans de rares périodes de recherche sur l'habitat : la maison à cour de l'antiquité romaine, l'hôtel urbain renaissance et classique, l'immeuble du début XIX^e, quelques villas modernes.

Jaipur au Rajasthan, « allez se faire souffler là où sa souffle » disait Debeaux, pour parler de la beauté de ce monde et de son enregistrement.

Rémi Papillault, Architecte.
Commissaire de l'exposition

Jaïpur, une ville rose en Inde
Photo : © Remi Papillault
Exposition réalisée et présentée par l'École d'Architecture de Toulouse.
A l'École d'Architecture de Toulouse du 2 au 10 mars 2005 et du 17 mars au 21 mai 2005, au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville. - Avec le soutien du Ministère de la Culture (DRAC Midi-Pyrénées) et de la Région Midi-Pyrénées
Conception de l'exposition : Rémi Papillault, commissaire de l'exposition, Chantal Guitton, commissaire assistante, EAT. Alain Borie, professeur d'architecture, EAPM Françoise Catalàa, enseignante plasticienne, EAPM. Sanjeev Vidyarthi, enseignant en architecture, Aayaojan Architectural College Jaipur.
Élèves participant au programme : 2001/2002 : Guillaume Hubert, Douchan Palacios, Sébastien Mazauric, Katayoun Mosheni, Clara Barretto, Béatrice Cagnin. 2002/ 2003 : Amandine Cabrit, Chantal Guitton, Yasin Imarzouk, Pascal Lecumberry, Lionel Machonin, Stephan Mateu. 2003/2004 : Virginie Duberos, Charlotte Jacqueline, Julien Klene, Rachid Koob, Claire Laharie, Paola Rocca, Magaye Ndiaye, Adeline Rocheteau.

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

2

4

5

1

3

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes lauréates	Equipes retenues
PA	Restructuration du CDI et réfection toiture-terrasse au Lycée de Mirepoix (09)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		**Gérard Marti / Anne Puyol**
CE 1	Aménagement des espaces publics du centre bourg de Baraqueville (12)	Mairie de Baraqueville	1 Scp Legrand - Bonnet - Terral/ Maisonneuve (paysagiste)/ Bonnet - Burguière (géomètre)/ Maisonneuve (paysagiste) 2 Selarl Crouzet - Jaumes (34)/ Atelier d'architecture François Poux/ Urbanisme et Acoustique/ Sud-Ouest Infra 3 Atelier Acanthe (75)/ Sarl Droit de Cité Architectes/ Coplan Sud-Ouest Ingénierie	**Scp Legrand - Bonnet - Terral / Maisonneuve (paysagiste) / Bonnet - Burguière (géomètre) / Maisonneuve (paysagiste)**
PA	Restructuration du bloc sciences au Lycée et LP J. Vigo à Millau (12)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		**Sarl «Droit de Cité Architectes»**
CE 2	Aménagement d'un bloc opératoire de 4 salles, d'un service d'endoscopie et d'un service de soins continus de 6 lits au Centre Hospitalier de Decazeville (12)	Centre Hospitalier de Decazeville	1 Sarl Atelier Rec/ Betem (bet)/ Fabre (économiste) 2 Scp Legrand - Bonnet - Terral/ Insee/ Ingerop Sud-Ouest 3 Sarl «Droit de Cité Architectes»/ Coplan/ Sud-Ouest Ingénierie	**Scp Legrand - Bonnet - Terral / Insee / Ingerop Sud-Ouest**
PA	Construction d'un bâtiment d'animalerie infectieuse à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse (31)	Ministère de l'Agriculture		**Arch.IC (Denis Cammas) (44) / Ceris Ingénierie (bet)**
PA	Rénovation de la halle des sports au CREPS de Toulouse - Midi-Pyrénées (31)	DDE 31		**Scp Espagno - Milani / Christophe Cousy / Ingérop (bet)**
PA	Réalisation d'un EHPAD de 80 places à Salies-du-Salat (31)	SA HLM des Chalets		**Sarl LCR Architectes / Otce**
PA	Extension, réhabilitation de la mairie principale de Ramonville Saint-Agne (31)	Mairie de Ramonville Saint-Agne		**Michel Carrère**
PA	Extension et réhabilitation de l'Hôpital Local de Fleurance (32)	Hôpital Local de Fleurance		**Atelier A & A (Bruno Marcato / Jean Painvin / Claude Rigoux / Elisabeth Fouquet) / Ingénierie Studio**
PA	Réhabilitation d'un bâtiment de logements à la Cité Scolaire de Gourdon (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		**Olivier Favresse**
CE 3	Rénovation de la station thermale de Barèges (65)	Syndicat Thermal Barèges Barzun	1 GCAU 2 DHA (69)/ Didier Gil/ Sylvain Peretto/ Codef-Ingénierie (bet fluides)/ Betep (bet structure et Vrd)/ Vernet (bet - économiste - Opc) 3 Selarl Calvo - Tran Van	**DHA (69) / Didier Gil / Sylvain Peretto / Codef-Ingénierie (bet fluides) / Betep (bet structure et Vrd) / Vernet (bet - économiste - Opc)**
PA	Reconstruction de miradors du centre pénitentiaire de Lannemezan (65)	Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Toulouse		**Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Seti - Betce**
PA	Construction d'une déchetterie au Lycée Soult à Mazamet (81)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		**Scp Guilhem - Guilhem**
PA	Construction d'un bâtiment industriel de 2 000 m² à Laguépie (82)	Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron		**Jean-Claude Valières / Olivotto (économiste)**
CE 4	Réalisation d'un établissement pour personnes âgées dépendantes de 50 lits à Montbeton (82)	Mairie de Montbeton	1 Henri Delcros/ Alain Grima/ Laurent Gouwy/ Jean-Luc Rames 2 Claude Périn/ René Cambedouzou 3 Bernard Saillol (24)	**Claude Périn / René Cambedouzou**
PA	Restructuration du collège Pierre-Darasse à Caussade (82)	Conseil Général 82		**Luis Gonzalez**
PA	Extension de la maison de retraite spécialisée avec construction de 20 lits et annexes à l'Hôpital Local de Nègrepelisse (82)	Hôpital Local		**Christian Cambon / Claude Périn**
PA	Réaménagement de l'Hôtel de Ville de Nègrepelisse (82)	Mairie de Nègrepelisse		**Christian Cambon / Claude Périn**
CE 5	Réalisation d'un établissement pour personnes âgées dépendantes de 80 lits à Nègrepelisse (82)	CCAS de Nègrepelisse	1 Bernard & Alexandre Saillol/ SAE (bet structure)/ Berti (bet fluides)/ Dugue (économiste) 2 Georges-Henri Ser/ André Théron/ Soab (bet structure)/ Gruet (bet fluide)/ Faurie (économiste) 3 Christian Astruc/ Brice Meilleurat/ Marie Gay/ Philippe Soustelle/ Serige (bet structure - fluides et écnomiste)/ Hubert Pénicaud (HQE)/ Projet et Perspectives (ergonome consultant)	**Christian Astruc/ Brice Meilleurat/ Marie Gay/ Philippe Soustelle/ Serige (bet structure - fluides et écnomiste)/ Hubert Pénicaud (HQE)/ Projet et Perspectives (ergonome consultant)**

PA : Procédure adaptée / **CE** : Concours sur esquisse

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1